



EQUIPE NATIONALE DE FOOTBALL
CHIAKHA EXPRIME
SON ADMIRATION
POUR L'ALGÉRIE

P. 12



ECLAIRAGE PUBLIC
LES COMMUNES
FACE À DE MULTIPLES
DIFFICULTÉS

P. 15

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION // JEUDI 19 DÉCEMBRE 2024 // N°973 // PRIX 20 DA

RÉUNI HIER SOUS LA PRÉSIDENTICE DU
 PREMIER MINISTRE, NADIR LARBAOUI

LE GOUVERNEMENT
PASSE EN REVUE
PLUSIEURS DOSSIERS

P.2



ELLE SERA INAUGURÉE AUJOURD'HUI

600 EXPOSANTS
À LA FOIRE DE
LA PRODUCTION
ALGÉRIENNE

P.6



POUR FABRIQUER DES MÉDICAMENTS
 100% ALGÉRIENS

RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET
PRODUCTION
PHARMACEUTIQUE
FONT ALLIANCE

P.7



CHÔMAGE RECORD AU MAROC

LE ROYAUME AU
BORD DE L'ASPHYXIE
SOCIALE

P.4



LE CONSEIL DE SÉCURITÉ ADOPTE,
 À L'INITIATIVE DE L'ALGÉRIE, LA NOTE 507 RÉVISÉE

LA DIPLOMATIE ALGÉRIENNE À L'ŒUVRE

Près d'une année après le début de son mandat en tant que membre non-permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, l'Algérie a réussi à mettre fin à un fait du prince au sein du Conseil qui interdit aux membres non-permanents de consulter une certaine catégorie de documents. Il s'agit de documents internes et non publiables du Conseil.

Lire en page 3



CONSOLIDATION DU SOCLE DÉMOCRATIQUE

BIEN DES ÉTAPES
ONT ÉTÉ FRANCHIES
EN 2024

Parmi les principes de la démocratie participative instaurée par le président de la République, son attachement à tenir des rencontres directes avec les citoyens et les représentants de la société civile lors de ses visites sur le terrain dans les différentes wilayas.

P.2



CONSOLIDATION DU SOCLE DÉMOCRATIQUE

Bien des étapes ont été franchies en 2024

L'Algérie a connu, en 2024, des étapes politiques décisives et des décisions importantes qui ont contribué à la consolidation du socle démocratique, à la poursuite du processus de réforme globale du système législatif et institutionnel et à la mise en place des mécanismes de dialogue et de concertation en associant le citoyen à la prise de décision.

L'événement politique le plus marquant a été la tenue d'une élection présidentielle anticipée le 7 septembre, annoncée au mois de mars par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, qui avait alors, précisé que les raisons de cette décision étaient "purement techniques et n'auraient aucun impact sur le scrutin ou son déroulement". En effet, le processus électoral s'est déroulé, depuis la convocation du corps électoral le 8 juin à l'annonce des résultats définitifs par la Cour constitutionnelle le 14 septembre, dans le respect des principes de la pratique politique démocratique, intègre et transparente. Le scrutin s'est tenu dans un climat serein et calme, après une campagne électorale propre, marquée par une concurrence loyale autour des programmes et des idées, ainsi que par le respect mutuel entre les trois candidats à cette échéance nationale, qui a pris fin avec le renouvellement de la confiance en M. Abdelmadjid Tebboune pour un second mandat présidentiel. Dans le cadre de son approche démocratique participative qu'il a consacrée durant son premier mandat, le président de la République a annoncé, dès sa prestation de serment le 17 septembre dernier, le lancement d'un dialogue national et de consultations intensives avec toutes les forces vives de la nation, y compris les jeunes, afin d'"asseoir une véritable démocratie". Il a affirmé que le dialogue national qui aura lieu fin 2025 ou début 2026, a pour objectif de tracer ensemble la voie à suivre, après la révision des lois relatives aux organes de l'État moderne, à l'instar des codes communal et de wilaya. Le processus de réforme globale des systèmes législatif et institutionnel du pays s'est, ainsi, poursuivi l'année dernière, notamment avec

l'installation, en octobre dernier par le président de la République, de la Commission nationale de révision des codes communal et de wilaya, présidée par l'ancien ministre de l'Intérieur, M. Dahou Ould Kablia, en concrétisation de son engagement durant la campagne électorale et lors de sa prestation de serment. Le président Tebboune, attaché au renforcement du dialogue L'attachement du président de la République à renforcer les mécanismes de dialogue et de concertation s'est précisé à maintes reprises cette année, notamment à travers la rencontre qu'il a tenue en mai dernier, avec les présidents de 27 partis politiques représentés aux Assemblées nationales et locales élues. Cette rencontre a été l'occasion d'écouter leurs points de vue et leurs propositions autour de plusieurs questions nationales. Parmi les principes de la démocratie participative instaurée par le président de la République, son attachement à tenir des rencontres directes avec les citoyens et les représentants de la société civile lors de ses visites sur le terrain dans les différentes wilayas. Dans ce cadre et lors des deux visites qu'il a effectuées à Khenchela en mai et à Tizi Ouzou en juillet, il avait rencontré les citoyens et les notables ainsi que les représentants de la société civile, et écouté, avec beaucoup d'attention, leurs préoccupations et propositions concernant l'accompagnement des efforts de l'État pour la relance du développement local. Et toujours dans le cadre du contact direct avec les citoyens, le président de la République a poursuivi, tout au long de l'année 2024, ses rencontres périodiques avec les représentants de la presse nationale pour répondre aux questions des journalistes concernant l'actualité nationale et internationale. Pour veiller à l'exécution de ses décisions



relatives à l'amélioration du cadre de vie des citoyens, le président de la République a opéré un mouvement dans les postes de responsabilité pour choisir les meilleures compétences nationales et maintenir celles ayant prouvé leur efficacité et leur efficacité. Cette orientation s'est reflétée dans le nouveau staff gouvernemental nommé par le président de la République le mois dernier, notamment les changements opérés dans certains secteurs souverains et vitaux, en réponse aux mutations économiques et technologiques profondes que connaît l'Algérie. Le président de la République a instruit le nouveau gouvernement lors du premier conseil des ministres de "concentrer tous ses efforts pour assurer le bien-être du citoyen et veiller à satisfaire ses besoins." Le président de la République a renouvelé sa confiance en certains membres du staff gouvernemental, notamment dans les ministères souverains, et procédé à la nomination de nouvelles compétences nationales. Il a en outre décidé de nommer le chef

d'état-major de l'Armée nationale populaire, le général d'armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, outre la création du poste de ministre d'État, attribué aux ministres des Affaires étrangères, et de l'Énergie. En consécration de l'approche de l'Algérie quant à sa dimension africaine, fondée sur une vision globale multidimensionnelle, le ministère des Affaires étrangères a été renforcé par un secrétariat d'État chargé des affaires africaines outre le poste de secrétaire d'État chargé de la Communauté nationale à l'étranger, en vue de renforcer la prise en charge des préoccupations des Algériens établis à l'étranger. Et en accompagnement de la dynamique que connaît l'économie nationale et des options stratégiques pour la diversification des ressources de l'État, le ministère de l'Énergie a été renforcé par un secrétariat d'État chargé des mines et d'un secrétariat d'État chargé des énergies renouvelables, outre la création d'un ministère délégué au niveau du ministère de l'Indus-

trie chargé de la production pharmaceutique. En une année, le président de la République a opéré deux mouvements partiels dans le corps des walis et des walis délégués en avril et en novembre. Il a également ordonné, en juin, d'opérer un mouvement au sein des cadres supérieurs de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN), dans un contexte de "recherche des meilleures compétences et non de changement pour le changement", comme il l'a affirmé lors d'une précédente occasion. En mars dernier, le président de la République a, en outre, opéré un mouvement dans le corps des chefs de postes diplomatiques, dans le but de renforcer l'efficacité de l'appareil diplomatique, d'améliorer ses performances face aux enjeux actuels, et de garantir une meilleure prise en charge de la communauté nationale à l'étranger, qui a bénéficié de plusieurs mesures de facilitation et de réductions exceptionnelles pour l'entrée sur le territoire national, sur décision du président de la République.

APS

RÉUNI HIER SOUS LA PRÉSIDENTE DU PREMIER MINISTRE, NADIR LARBAOUI

Le gouvernement passe en revue plusieurs dossiers

Le Premier ministre M. Nadir Larbaoui a présidé hier, une réunion du gouvernement consacrée à l'étude et l'examen de plusieurs dossiers importants, indique un communiqué des services du Premier ministre. D'après la même source, les membres du gouvernement ont examiné le projet d'un décret exécutif fixant les modalités de la mise en œuvre des règles générales des marchés publics conformément aux articles de la loi

12-23 du 05 août 2023. Les membres du gouvernement ont également examiné un autre projet de décret exécutif relatif à la préparation et à la modification des plans de prévention contre les catastrophes naturelles et fixant les secteurs chargés de les préparer suivant les risques. Toujours lors de cette réunion, le Premier ministre a reçu des explications concernant les services d'alimentation en eau potable et d'assainissement et les démarches suivies pour la mise en œuvre du programme du président de la République pour la sécurité hydrique. Enfin, un exposé détaillé concernant les mesures prises pour le lancement de plusieurs importants projets de développement à l'image du développement du réseau ferroviaire, des transferts d'eau en plus du projet de la réalisa-

tion d'une zone de libre-échange dans la wilaya de Tindouf. R.N

DIPLOMATIE Attaf reçoit l'ambassadrice du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, M. Ahmed Attaf, a reçu, hier, au siège du ministère, l'ambassadrice du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Mme Sharon Anne Wardle, qui lui a rendu une visite d'adieu au

terme de sa mission en Algérie, indique un communiqué du ministère.

SÉNAT Quatre ministres passent l'oral

Le Conseil de la nation tiendra, aujourd'hui, une séance plénière consacrée aux questions orales adressées à des membres du Gouvernement, a indiqué, hier, un communiqué du Conseil. Les questions orales concernent les secteurs de l'énergie, des mines et des énergies renouvelables, des finances, de l'agriculture, du développement rural et de la pêche ainsi que le secteur du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, précise la même source.

LE CONSEIL DE SÉCURITÉ ADOPTE, À L'INITIATIVE DE L'ALGÉRIE, LA NOTE 507 RÉVISÉE

La diplomatie algérienne à l'œuvre

Près d'une année après le début de son mandat en tant que membre non-permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, l'Algérie a réussi, selon la Radio nationale, à mettre fin à un fait du prince au sein du Conseil qui interdit aux membres non-permanents de consulter une certaine catégorie de documents.

Boualem B.

Il s'agit de documents internes et non publiables du Conseil dont l'accès est réservé auparavant aux seuls membres permanents. Après avoir pris connaissance de cette discrimination entre les membres permanents et les membres élus qui ne repose sur aucun fondement juridique, l'Algérie a commencé à bouger pour mettre fin à cet acte arbitraire.

Certes, certains membres permanents qui persistaient à considérer ces documents comme leur «propriété exclusive», conditionnant l'accès des membres élus à leur consentement préalable, ont tout fait pour préserver cet indu privilège, mais la détermination de l'Algérie a fini par payer.

Au bout de six mois de concertations fructueuses, d'abord avec les membres du Groupe A3+, puis avec l'ensemble des membres élus du Conseil, et enfin avec des

membres permanents, l'Algérie a fini par convaincre et à démontrer l'absurdité de cette pratique. En effet, après les consultations et les concertations avec les membres du Conseil, elle a élaboré un dossier solide qu'elle a utilisé lors de ses différentes négociations. Après plus de six mois de négociations, ses efforts ont porté leurs fruits, aboutissant à ce qui est appelé «l'initiative algérienne pour la

réglementation de l'accès aux documents de travail du Conseil de sécurité.»

L'ardeur de l'Algérie à en finir avec cette pratique discriminatoire, a fait que cette question a fini par être soulevée lors de nombreuses réunions à huis clos et de rencontres informelles entre les représentants permanents des membres du Conseil de sécurité, et à être intégrée dans les travaux du groupe de travail informel chargé des documents et autres questions procédurales, présidé par le Japon.

Finalement, après plusieurs réunions, le Conseil a donné son approbation, le 13 décembre dernier, à la note du président modifiant la

célèbre note n° 507 de 2017, qui encadre ses travaux. Ce document, validé dans les sections sixième (coopération et consultation au sein du Conseil) et treizième (nouveaux membres élus), établit clairement que tous les membres du Conseil de sécurité, sans exception, ont le droit d'accéder pleinement aux documents relatifs aux questions actuellement examinées.

Il précise également les procédures à suivre pour demander l'accès à certains de ces documents. Ainsi, de nouveaux paragraphes ont été ajoutés à la note du président n° S/2024/507, et des modifications significatives concernant les méthodes de travail

du Conseil, en particulier pour les membres élus, ont été opérées. Par son initiative, l'Algérie vient de montrer que la réforme de l'organe exécutif de l'ONU est possible. Pour rappel, lors de l'Assemblée générale des Nations unies à New York le 6 juin dernier, 184 des 193 pays votants (soit 95 % des voix) ont voté en faveur de la candidature de l'Algérie pour devenir membre non-permanent du Conseil de sécurité pour les années 2024 et 2025. L'Algérie a commencé son mandat le 1er janvier 2024 aux côtés de la Sierra Leone, de la Corée du Sud, du Guyana et de la Slovénie, et l'exercera jusqu'au 31 décembre 2025.

B. B.

Voici les principales modifications apportées à la note 507 :

La note révisée intègre, tout en évitant les répétitions, les dispositions prises par le Conseil dans 15 autres notes de sa présidence sur les méthodes de travail que le Conseil a adoptées après la publication de la note 507 en août 2017, y compris dans la note la plus récente concernant les fonctions de rédacteur (S/2023/945). Le titre et la structure de la section VII (Documents finaux) ont été adaptés de manière à intégrer la note concernant les fonctions de rédacteur. À la section IV (Exposés lors des séances et consultations), les membres du Conseil soulignent l'intérêt qu'ils portent à la possibilité d'entendre les points de vue de plusieurs intervenants invités en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, et ils préconisent la mise en œuvre des bonnes pratiques visant à atténuer les risques et

les menaces de représailles, l'objectif étant d'assurer la participation pleine et véritable, en toute sécurité, des orateurs. Aux sections VI (Coopération et concertation entre les membres du Conseil) et XIII (Membres nouvellement élus), les membres du Conseil posent le principe d'accès sans restriction aux documents d'intérêt pour tous les membres du Conseil de sécurité, et ils définissent la procédure concernant les demandes d'accès. À la section IX (Dialogue avec les États non membres du Conseil et les autres organes), les membres du Conseil réaffirment qu'il est crucial de renforcer la collaboration avec la Commission de consolidation de la paix, soulignant l'importance de pouvoir solliciter les conseils spécialisés, stratégiques, opportuns et ciblés de cette dernière. À la section XII (Rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale), il est convenu que les rapports spéciaux sur le recours au veto seraient insérés dans la partie I du rapport annuel.

Source : site de l'ONU

À L'ONU

Le groupe A3+ appelle à un cessez-le-feu global en Syrie

Merouane Korsou

Le moment est venu "pour lancer un processus politique conduit par les Syriens sous l'égide des Nations unies", a soutenu mardi à New York le représentant permanent de l'Algérie à l'ONU, M. Amar Bendjama, au nom du groupe A3+ lors d'une session ouverte du Conseil de sécurité consacré à la Syrie. Le groupe A3+, qui a appelé à un «cessez-le-feu immédiat sur l'ensemble du territoire» syrien, a appelé l'ensemble des acteurs occidentaux dans la région au respect de la souveraineté de la Syrie et de l'intégrité de son territoire, appelant à un cessez-le-feu global. M. Amar Bendjama, qui a prononcé une allocution au nom du groupe «A3+» (Algérie, Sierra Leone, Mozambique, Guyana), dans laquelle il a souligné que la réunion se tenait alors que la Syrie connaît ces derniers jours «un calme précaire» qui pourrait entraîner une nouvelle crise que personne ne souhaite, a exprimé la conviction du groupe que «le moment est venu pour lancer un processus politique conduit par les Syriens sous l'égide des Nations unies, afin de parvenir à une nouvelle Syrie qui rassemblera tous les Syriens», insistant sur une participation totale de tous les Syriens à ce processus politique. Le groupe «A3+» estime en outre que la participation de la société civile est «un élément essentiel pour garantir le succès de la transition en Syrie et réaliser les aspirations du peuple syrien». Sur cette question d'importance, M. Bendjama a réitéré le soutien du groupe A3+ aux efforts de l'envoyé spécial de l'ONU et a appelé à la mise en œuvre effective de la résolution 2254, y compris la création d'instances dirigeantes de transition inclusives dotées de tous les pouvoirs exécutifs. Pour rappel, la résolution 2254 du Conseil de sécurité des Nations unies a été adoptée à l'unanimité

le 18 décembre 2015 et appelle à un cessez-le-feu et à une résolution politique du conflit en Syrie. Par ailleurs, le "Groupe A3+ réaffirme son engagement inébranlable envers la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie, et rejette catégoriquement toute tentative visant sa division», a déclaré le diplomate algérien. Il a préconisé que «pour avancer et s'éloigner de la violence, la Syrie ne doit pas être un champ de bataille entre les forces étrangères, et que seuls les Syriens doivent décider de l'avenir de leur pays». Le groupe A3+ répond ainsi à certaines tentatives de pays occidentaux d'aliéner la paix et la sécurité de la Syrie et du peuple syrien en l'inféodant à une logique politique étrangère à la région et à ses intérêts. Car le Groupe A3+ a exprimé sa profonde inquiétude face aux incursions militaires récentes et répétées des forces sionistes dans les territoires syriens, estimant qu'il s'agit d'une violation «grave» du droit international et de la Charte des Nations unies. S'agissant de la situation humanitaire en Syrie, le Groupe a souligné qu'elle représentait un des défis «urgents» pour la

Communauté internationale, indiquant que près de 17 millions de personnes ont désormais besoin d'aide, et que les récents développements ont aggravé cette situation, avec plus d'un million de personnes déplacées au cours des derniers jours. Il y a également, ce que certains pays occidentaux occultent, la poursuite des combats dans le nord-est du pays, qui est une réelle source d'inquiétude pour le groupe A3 qui estime que cela ne fera qu'aggraver la situation humanitaire déjà désastreuse, avant d'appeler toutes les parties à respecter scrupuleusement leurs obligations en vertu du droit international humanitaire, notamment celles relatives à la protection des civils et des infrastructures civiles. Enfin, il a appelé à un «cessez-le-feu immédiat sur l'ensemble du territoire syrien afin de faciliter le déplacement des travailleurs humanitaires», et a mis en garde contre un retour forcé des réfugiés syriens dans leur foyer. Cela doit être «volontaire et ne doit en aucun cas être forcé», appelant à créer les conditions nécessaires à l'intérieur de la Syrie à travers une reconstruction précoce afin de faciliter ce processus.

Il incombe "à la communauté internationale de soutenir le peuple syrien et de l'aider à construire un avenir radieux pour son pays», a encore préconisé le groupe. Sur le terrain et dix jours après la chute de Damas, Ahmed Al Charaa, connu sous le nom d'Abou Mohammed al-Joulani, le chef de la coalition qui a pris le pouvoir en Syrie, a exhorté lundi la communauté internationale à lever les sanctions imposées au pays, déclarant dans une rencontre avec la presse étrangère que "toutes les contraintes devaient être levées pour que la Syrie puisse se reconstruire." "Notre première préoccupation, c'est de faire rentrer les gens chez eux, que ce soit de l'étranger ou les déplacés en Syrie. Il faut donc sécuriser cette période transitoire, tout en s'assurant que l'aide nécessaire sera fournie à tous les Syriens qui reviennent chez eux, avec de la nourriture, des infrastructures, des services et une sécurité. Quant à notre politique, un congrès national doit avoir lieu et, en fonction des conclusions qui en sortiront, nous mettrons en place des mécanismes d'application", a-t-il affirmé.

M. K.

L'Algérie prend la présidence tournante du Conseil des ministres arabes de l'Habitat et de l'Urbanisme

L'Algérie a pris la présidence tournante du Conseil des ministres arabes de l'Habitat et de l'Urbanisme, dont la 41e réunion s'est tenue mardi à Alger sous la présidence du ministre algérien de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, M. Mohamed Tarek Belaribi. La cérémonie de passation s'est déroulée lors d'une séance à huis clos entre le ministre libyen de l'Habitat, Abu Bakr Al Ghawi, et M. Belaribi. Dans des déclarations à la presse à l'issue de la réunion, M. Belaribi a adressé ses remerciements à son prédécesseur, souhaitant «être à la hauteur des attentes des citoyens arabes». S'agissant des travaux de la réunion, le ministre a précisé qu'ils ont été marqués par des échanges «riches» et par un partage d'expériences et de nouvelles visions dans le domaine de l'habitat et de l'urbanis-

me, qui ont vocation, a-t-il dit, à «améliorer la situation du logement dans les pays arabes». M. Belaribi a, par ailleurs, saisi cette occasion pour réaffirmer la position constante de l'Algérie en faveur de la cause palestinienne et sa solidarité avec le peuple palestinien face à l'agression sioniste brutale. «La position de l'Algérie, Président, Gouvernement et peuple, est claire et notre solidarité avec la Palestine et avec nos frères à Gaza est constante», a-t-il affirmé. Le ministre a, dans ce cadre, rappelé les efforts déployés par l'Algérie en faveur de la Palestine, notamment au niveau des Nations unies. Dans des déclarations à la presse, le ministre libyen a adressé ses remerciements à l'Algérie, souhaitant à M. Belaribi plein succès dans ses missions.

R.N.

LE MAROC LIVRE UN PALESTINIEN À L'ENTITÉ SIONISTE

Une première qui enflamme l'opinion

Pour la première fois dans l'histoire des relations diplomatiques entre le Maroc et l'entité sioniste, le royaume chérifien a extradé un ressortissant palestinien vers l'État hébreu. Nassim Khalibat, un jeune homme d'une vingtaine d'années accusé d'avoir posé une bombe à Nazareth en 2021, a été remis aux autorités sionistes le mardi 17 décembre 2024.

Aïda Mouni

Cette décision honteuse suscite des réactions contrastées au Maroc, où des voix dénoncent une rupture avec les principes de solidarité historique envers la cause palestinienne. L'affaire remonte à novembre 2021, lorsque Nassim Khalibat, citoyen arabe israélien, est accusé d'avoir déposé un engin explosif à proximité d'un bureau du ministère de la Santé à Nazareth, en colla-

laboration avec son frère et un proche. Tandis que ses complices étaient arrêtés et jugés, Khalibat parvenait à fuir la Palestine pour se réfugier au Maroc en mars 2022.

Arrêté en janvier 2023 à Rabat, Khalibat fait rapidement l'objet d'une demande d'extradition. En l'absence d'accord bilatéral d'extradition, la décision marocaine marque une première historique, rendue possible par la normalisation des relations diplomatiques entre les deux

entités dans le cadre des Accords d'Abraham, signés en décembre 2020.

En novembre 2024, après près d'un an de procédures judiciaires, le Maroc approuve l'extradition. Nassim Khalibat a été transféré, il encourt une peine minimale de 15 ans de prison.

La décision d'extrader Khalibat a immédiatement suscité des réactions d'indignation et de colère. Plusieurs organisations marocaines de défense des droits de l'homme ont dénoncé cette injustice comme une atteinte aux principes de soutien à la cause palestinienne. Selon ces associations, cette extradition pourrait être interprétée comme une reconnaissance tacite de la légitimité des accusations sionistes, dans

un contexte où les droits des Palestiniens restent une question sensible à l'échelle internationale.

Pour d'autres, cette extradition est un signal fort des relations désormais renforcées entre Rabat et Tel-Aviv. Elle illustre une évolution diplomatique marocaine visant à diversifier ses alliances stratégiques, notamment avec l'entité sioniste, dont les relations bilatérales se sont intensifiées depuis 3 ans.

Au-delà du cas Khalibat, cette extradition ouvre une voie inédite dans les relations maroco-israéliennes. Jusqu'ici, les procédures judiciaires impliquant des Palestiniens réfugiés au Maroc s'étaient heurtées à un mur diplomatique, marqué par le

soutien constant de Rabat à la cause palestinienne.

La question reste de savoir si cette affaire constitue une exception ou un précédent. La société civile marocaine, largement acquise à la défense des droits des Palestiniens, pourrait accentuer la pression sur le gouvernement pour éviter d'autres décisions similaires et indignes. En attendant, Nassim Khalibat se retrouve désormais face à un système judiciaire d'apartheid sous les projecteurs, tandis que cette extradition fait entrer les relations entre le Maroc et l'entité sioniste dans une nouvelle ère, où la diplomatie de vassale semble parfois l'emporter sur les solidarités historiques.

A. M.

CHÔMAGE RECORD AU MAROC

Le royaume au bord de l'asphyxie sociale

Aïda Mouni

Alors que les discours officiels insistent sur la résilience du Maroc face aux crises mondiales, les derniers chiffres révélés par le Haut-commissariat au plan (HCP) offrent un tableau sombre. Le chômage au Maroc atteint désormais des niveaux alarmants, culminant à 21,3 % en 2024, contre 16,2 % en 2014. Une augmentation vertigineuse qui met en lumière les failles structurelles de l'économie du royaume, aggravées par des crises successives. La situation économique du Maroc résulte d'un enchaînement de facteurs déstabilisants. À la crise sanitaire du Covid-19 et à l'inflation mondiale liée à la guerre en Ukraine, s'ajoutent les répercussions du séisme dévastateur de septembre 2023 et une sécheresse chronique qui étouffe le secteur agricole. Ce dernier, qui emploie

près d'un tiers de la population active et représente 13 % du PIB national, est en chute libre. Selon Bank Al-Maghrib, 816 000 emplois agricoles ont été perdus entre 2018 et 2023. Ces pertes fragilisent encore davantage une économie déjà vulnérable, accentuant le chômage et les inégalités régionales. Les femmes et les jeunes subissent de plein fouet cette crise de l'emploi. Les disparités régionales accentuent les fractures sociales : Guelmim-Oued Noun (31,5 %) et l'Oriental (30,4 %) affichent des taux de chômage record, bien au-delà de la moyenne nationale. À Casablanca-Settat, cœur économique du pays, le chômage atteint 18,8 %, tandis que les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (19,6 %) et Souss-Massa (19,7 %) témoignent également de cette hémorragie économique. En septembre dernier, la désespérance sociale s'est traduite par

des tentatives massives de jeunes Marocains cherchant à franchir la frontière vers l'enclave espagnole de Ceuta. Ce phénomène, dénoncé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), coïncide avec un taux de chômage estimé à 35 %, un record historique. Malgré ces difficultés, les dépenses militaires et sécuritaires du Maroc continuent de croître. En juillet 2024, le royaume a passé une commande d'un milliard de dollars pour l'acquisition d'un satellite espion israélien. Si ces investissements renforcent les capacités stratégiques du pays, ils suscitent des critiques sur leur impact social et économique. Les autorités, qui allouent des budgets colossaux à l'armement et à la répression des migrations, peinent à convaincre quant à leur capacité à répondre aux urgences sociales. Cette flambée du chômage met

en avant le décalage entre les annonces officielles et la réalité vécue par la population. Le Haut-commissaire au plan, Chakib Benmoussa, a présenté ces chiffres lors de la publication des résultats du dernier recensement général de la population et de l'habitat. Cependant, certains observateurs pointent la tentation des autorités de minimiser l'ampleur de la crise. Si le Maroc ambitionne de devenir un modèle de développement dans la région, cette crise sociale et économique pourrait freiner ses aspirations.

Les indicateurs actuels témoignent d'une urgence à redéfinir les priorités pour restaurer la confiance de la population et réduire les fractures sociales, où l'aggravation des inégalités alimente frustrations et migrations. La question n'est plus seulement économique, elle devient politique.

A. M.

GEORGES ABDALLAH, 40 ANS DERRIÈRE LES BARREAUX

L'État français face à l'heure de vérité

Aïda Mouni

En prison depuis 40 ans, Georges Abdallah, militant communiste libanais et figure emblématique de la résistance aux invasions israéliennes au Liban, pourrait voir sa liberté enfin se concrétiser. Le 15 novembre 2024, le tribunal d'application des peines a accepté sa demande de libération conditionnelle, une décision qui marque un tournant dans son interminable combat judiciai-

re. Mais l'État français, par l'intermédiaire du parquet, a immédiatement fait appel, laissant planer une nouvelle fois l'incertitude sur le sort de celui qui est aujourd'hui le plus ancien prisonnier politique d'Europe. Arrêté en 1984 à Lyon et condamné en 1987 à la perpétuité lors d'un procès marqué par de nombreuses irrégularités, Georges Abdallah est libérable depuis 1999. Pourtant, 9 demandes de libération ont été systématiquement rejetées ou entra-

vées par des considérations qualifiées de « politiques » par ses soutiens et même certains juristes. En 2013, un tribunal avait déjà accordé sa libération, conditionnée à une expulsion vers le Liban. Mais le ministère de l'Intérieur avait refusé de signer l'arrêté, justifiant cette décision par l'absence de repentir de l'accusé. Depuis, Georges Abdallah reste détenu dans la prison de Lannemizan, où son cas symbolise pour beaucoup l'acharnement judiciaire et poli-

tique des autorités françaises. La dernière décision du tribunal d'application des peines marque une évolution, pour la première fois, sa libération n'est plus conditionnée à un arrêté d'expulsion ministériel, mais simplement à l'engagement de quitter le territoire français. Un signal perçu comme une avancée par son avocat, Maître Jean-Louis Chalanset, et par le comité de soutien qui réclame sa libération immédiate. Cependant, l'appel du parquet repousse une fois de plus l'échéance. Une nouvelle audience doit se tenir le 19 décembre 2024, ravivant l'indignation de nombreux soutiens en France et à l'international.

« EN 2025, IL DOIT VIVRE LIBRE AU LIBAN »

Pour ses partisans, ce maintien en détention est devenu intolérable. Des personnalités politiques, des intellectuels et des militants appellent à sa libération, dénonçant un « acharnement politique » qui a transformé Abdallah en symbole de résistance face à des décisions extrajudiciaires.

Alors que le Liban se tient prêt à l'accueillir, la balle est désormais dans le camp de la justice française. Mais pour beaucoup, la question dépasse le cadre juridique : libérer Georges Abdallah, c'est aussi en finir avec une injustice devenue emblématique.

A. M.

AGRESSION CONTRE GHAZA

Des juristes espagnols appellent Madrid à un embargo sur les armes contre l'entité sioniste

Des juristes espagnols ont appelé leur gouvernement à imposer un embargo sur les armes contre l'entité sioniste en raison de sa guerre génocidaire en cours contre la bande de Gaza depuis plus d'un an.

« Juristes pour la Palestine », une organisation non gouvernementale (ONG) composée de juges, de procureurs et d'avocats espagnols, a soumis mardi soir au Parlement une pétition avec plus de 1.200 signatures demandant des sanctions, y compris un embargo sur les armes. S'exprimant devant le Parlement, Pilar Barrado, juge et porte-parole de l'ONG, a déclaré que le génocide sioniste à Gaza et les violations du droit international « ont atteint un niveau intolérable ».

Barrado a souligné que, selon l'article 93 de la Constitution espagnole, le gouvernement et le parlement sont responsables de garantir le respect des traités internationaux et de leurs résolutions. « Nous exigeons que le gouvernement et

tous les groupes parlementaires se conforment à ces résolutions. Il est essentiel d'adopter des mesures telles que les mandats d'arrêt (de la Cour pénale internationale, CPI) » contre le dénommé Netanyahu et son ancien « ministre » de la Défense Yoav Gallant, a-t-il déclaré.

« Nous exigeons (également) que le parlement espagnol adopte des résolutions qui mettent en œuvre les résolutions de l'ONU, fournissent des garanties aux réfugiés palestiniens, rompent les relations diplomatiques, commerciales et militaires avec (l'entité sioniste) et garantissent la supervision de l'ONU pour rétablir les conditions de vie à Gaza ».

Les représentants de l'alliance Sumar, le partenaire minoritaire du gouvernement de coalition de gauche minoritaire en Espagne, ainsi que le parti Podemos et la Gauche républicaine de Catalogne (ERC) ont également soutenu la pétition.

APS

LE CONSEIL DES MINISTRES ARABES DE L'HABITAT
LUI A DÉCERNÉ LE 1^{er} PRIX

Le projet de 169 logements promotionnels à Tipaza récompensé



Le prix du Conseil des ministres arabes de l'Habitat et de l'Urbanisme pour l'année 2024 a été décerné, mardi à Alger, au projet de 169 logements promotionnels dans la ville de Tipaza. Le prix a été remis par le secrétaire général adjoint, président du secteur économique à la Ligue arabe, Ali Bin Ibrahim Al-Maliki, lors d'une cérémonie organisée dans le cadre du 8^e Congrès arabe de l'habitat qui se tient sous le haut patronage du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. Le prix vise à mettre en valeur le patrimoine architectural arabo-musulman, à le préserver et à l'enrichir, tout en encourageant la compétition et la créativité auprès des architectes et ingénieurs arabes en termes de solutions pratiques dans ce domaine. L'objectif est également d'inciter les jeunes générations arabes à connaître les principes de la construction arabo-musulmane et à encourager l'innova-

tion et le développement, en se basant sur le patrimoine, en l'occurrence les fondements de la construction et de la ville arabo-musulmane. Le deuxième prix du concours est revenu au projet de logements de la région Tal al-Aqarib au Caire. Le troisième prix a été partagé entre deux projets, l'un en Arabie saoudite (ville de Djeddah) et l'autre aux Émirats arabes unis. À cette occasion, trois (3) prix d'encouragement ont été décernés à trois projets immobiliers, à savoir "The Colonnade House" (Algérie), "Ad-Dafyanah House" (Jordanie) et "Alternative Housing Project" (Egypte).

En marge de la remise des prix, une convention-cadre de coopération a été signée entre le Centre national de recherche appliquée en génie parasismique (CGS), et le Centre arabe de prévention des risques des séismes et des catastrophes naturelles.

ALGÉRIE FERRIES

Report de la traversée «Alger-Marseille»

La compagnie maritime nationale, Algérie Ferries, a annoncé, hier, dans un communiqué, le report de la traversée maritime prévue ce jeudi d'Alger à Marseille (France) à vendredi en raison des mauvaises conditions météorologiques.

Le communiqué précise : « En raison des mauvaises conditions météorologiques attendues en fin de semaine, la Compagnie nationale des transports maritimes informe sa clientèle que la traversée Alger-Marseille, précédemment prévue le jeudi 19 décembre 2024, est reportée au vendredi 20 décembre 2024 à 12h00 à bord du navire Badji Mokhtar 3".

Pour rappel, la compagnie maritime nationale, Algérie Ferries, a apporté éga-

lement des changements dans son programme de traversées à destination du port de Marseille en France. En effet, pour une meilleure prise en charge de ses passagers, la compagnie maritime nationale a revu et réajusté son planning de traversées au départ des ports d'Annaba et de Skikda. Des changements de destination et d'horaires sont prévus comme suit : La traversée au départ du port de Marseille vers Skikda, prévue pour le 28 décembre à 15 h, au lieu du voyage Marseille - Annaba ; Le voyage de retour au départ de Skikda vers Marseille est programmé pour le 1^{er} janvier 2025, au lieu du trajet Annaba - Marseille.

Plus de 36 millions de bagages perdus dans les aéroports en 2023

AirHelp, une entreprise de technologie du voyage qui s'attaque aux perturbations des vols, annonce que plus de 36 millions de bagages ont été perdus, retardés ou endommagés dans le monde, affectant plus de 5,2 milliards de passagers dans le monde.

En termes absolus, l'Europe est le continent où l'on perd le plus de bagages. Il s'agit d'une légère augmentation par rapport à 2022, où 26 millions de

bagages ne sont pas arrivés à destination comme prévu.

Plus précisément, la cause la plus fréquente d'incidents l'année dernière était l'arrivée retardée des valises (77 %), suivie par les bagages endommagés (18 %) ou la perte définitive (5 %).

En ce qui concerne les retards, 46 % des bagages ont été retardés en raison d'erreurs lors du transfert (le pourcentage le plus élevé des cinq dernières années) ;

16 % n'ont pas été chargés correctement dès le départ et 14 % ont été retardés pour des raisons de sécurité ou en raison d'erreurs techniques.

En termes absolus, l'Europe est le continent où l'on perd le plus de bagages, selon les données de la société de technologie aéronautique SITA. En 2023, 10,6 millions de bagages ont été perdus en Europe, contre 15,7 millions l'année précédente. À titre de comparaison, en

Amérique du Nord, les chiffres étaient de 5,8 millions de bagages perdus en 2023 et de 6,35 millions en 2022.

L'Asie a enregistré la fréquence la plus faible, avec 3,0 millions en 2023, pratiquement inchangée par rapport à 2022 (3,04 millions). Avant la pandémie, l'Asie affichait également les meilleurs chiffres : 1,69 million de sacs perdus en 2019, contre 7,21 millions en Europe et 5,82 millions en Amérique du Nord.

INSTITUT PASTEUR D'ALGÉRIE

Formation sur les applications de l'électrophorèse des protéines

L'Institut Pasteur d'Algérie organise une formation spécialisée sur "La pratique et les applications de l'électrophorèse des protéines dans un laboratoire de biologie médicale ».

"Le laboratoire d'immunochimie et de neuro-immunologie du Département d'immunologie de l'Institut Pasteur d'Algérie organise une formation spécialisée sur « La pratique et les applications de l'électrophorèse des protéines dans un laboratoire de biologie médicale : focus sur les gammopathies monoclonales », qui se déroulera du 16 au 18 février 2025, au niveau de l'annexe de l'institut de Sidi Fredj, à Alger". indique l'Institut Pasteur d'Algérie.

Cette formation vise les objectifs suivants : comprendre le principe de l'électrophorèse des protéines ; apprendre l'interprétation des différents profils électrophorétiques protéiques ; savoir détecter et identifier un composant monoclonal ; Faire face aux pièges de



Département d'Immunologie

Laboratoire d'Immuno-chimie et de Neuro-immunologie

FORMATION SPÉCIALISÉE
Pratique et Applications de l'Électrophorèse des Protéines

Focus sur Les Gammopathies Monoclonales

16 - 18 février 2025 Annexe Sidi - Fredj Alger

S'inscrire maintenant !

l'électrophorèse des protéines sériques.

Le nombre de participants est fixé à 20. La date limite de soumission des

candidatures est fixée au 31 décembre 2024 et le délai de règlement des frais de participation est fixé au 19 janvier 2025.

LES FORÊTS COUVRENT 39 % DE LA SUPERFICIE MONDIALE DES MONTAGNES

Protégeons-les !

Les forêts couvrent 39% de la superficie terrestre mondiale, stockent un volume estimé de 296 gigatonnes de carbone et abritent la majorité de la biodiversité terrestre du globe, selon la FAO.

Les forêts sont une source de fibres, de combustibles, d'aliments et de fourrage, et elles fournissent leurs moyens d'existence à des millions de personnes, dont un grand nombre comptent parmi les plus pauvres de la planète. Quelque 2,4 milliards d'individus recourent à l'énergie dérivée du bois pour faire cuire les aliments.

Les forêts contribuent à atténuer le changement climatique et à améliorer la qualité du sol, de l'air et de l'eau.

Si elles sont gérées de manière durable, les forêts sont aussi une source de matières premières renouvelables, constituant ainsi un apport crucial à la

création d'économies circulaires. Des écosystèmes montagneux sains contribuent à atténuer les effets du changement climatique et les risques qui y sont liés.

À travers son Programme forestier, la FAO cherche à obtenir des effets transformationnels en mesure de bénéficier aux forêts et aux populations qui en sont tributaires et d'aider à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des Objectifs de développement durable.

Le Programme forestier supervise plus de 230 projets répartis dans 82 pays, pour un budget disponible total de 246 millions de dollars des États-Unis (pour l'année 2019). Dans son travail dans le champ forestier, la FAO est guidée par le Comité des forêts (COFO) et six commissions régionales des forêts.

L'EXPRESS

Quotidien national d'information édité par la

SARL ADRA COM

Adresse : Maison de la presse
Abdelkader Safir,
02 Rue Farid Zouiouache,
Kouba, Alger
Tel/Fax administration
et publicité: 023.70.99.92

DIRECTEUR HONORAIRE:
ZAHIR MEHDAOUI

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

RABAH YUCEF RABAH

DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION
ET DES FINANCES
NOURDINE BRAHMI

Redaction@lexpressquotidien.dz
www.lexpressquotidien.dz
TEL/fax: 023.70.99.92
Service-pub@lexpressquotidien.dz

Impression:
Société d'Impression
d'Alger (SIA)
Diffusion:
Media Distribution

«POUR VOTRE PUBLICITÉ S'ADRESSER À:
L'Entreprise Nationale
de communication d'Édition
et de Publicité»

Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger

Tel : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45
020.05.13.77

Email : agence.regie@anep.com.dz
Programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

SANTÉ

Présentation du Plan national de sécurité sanitaire des aliments

Le Plan national de sécurité sanitaire des aliments 2024-2030, qui vise à protéger la santé publique et les consommateurs, a été présenté mercredi au ministère de la Santé.

Le Plan national de sécurité sanitaire des aliments 2024-2030 a été élaboré en coordination entre 11 départements ministériels et en partenariat avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), selon les explications fournies lors de la présentation du plan, en présence des représentants de plusieurs secteurs, d'organisations de protection des consommateurs et du Bureau de l'OMS en Algérie, d'experts et de chercheurs. A cette occasion, le directeur général de la Prévention et de la promotion de la santé au ministère de la Santé, Djamel Furrar, a précisé que ce plan national comprenait cinq principaux objectifs, notamment "le renforcement des politiques et du cadre réglementaire, l'officialisation des systèmes d'évaluation des risques, de surveillance et d'alerte, le renforcement des capacités d'inspection et de surveillance et la mise en place d'un plan de communication en matière de sécurité sanitaire prévoyant l'intensification des campagnes de sensibilisation". "La sécurité sanitaire des aliments fait partie intégrante de la sécurité alimentaire. Elle protège les citoyens de différents risques tout au long du processus qui va de la production agricole à la consommation en passant par la transformation et la vente", a-t-il affirmé. À souligner que ce plan serait d'une utilité capitale pour la santé publique dans notre pays, eu égard aux séries d'intoxications, notamment en période estivale. Le non-respect des règles d'hygiène, de la chaîne de froid, en l'absence de contrôle mènent souvent à des conséquences désastreuses.

ELLE SERA INAUGURÉE AUJOURD'HUI

600 exposants à la Foire de la production algérienne

La 32e édition de la Foire de la production algérienne (FPA) ouvrira ses portes jeudi, au Palais des expositions des Pins-maritimes à Alger, avec la participation de plus de 600 exposants, a annoncé la Société algérienne des foires et exportations "Safex".



Organisée du 19 au 28 décembre par Algeria Exhibitions (filiale de la SAFEX) et placée sous le haut patronage du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, et sous la supervision du ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, cette manifestation économique d'envergure aura pour thème: "Notre production, pilier de notre souveraineté", a indiqué à l'APS la chargée de la communication à la SAFEX, Hafidha Mokdad.

Cette édition réunira les grandes entreprises nationales, publiques et privées sur une superficie de plus de 28.000 m². Les pavillons de l'exposition, l'esplanade de l'Unité africaine et le hall central seront dédiés à la présentation des produits et services des entreprises, des PME, des startups et des artisans, selon Mme Mokdad. Les secteurs concernés incluent les industries agroalimentaires, manufacturières, électroniques et élec-

troménagères, chimiques et pétrochimiques, énergétiques, mécaniques, métallurgiques, textiles, ainsi que le bâtiment, les matériaux de construction, les services et les industries militaires.

Le programme de cet événement national inclut, à partir du dimanche, plusieurs activités économiques et rencontres entre acteurs économiques, qui aborderont des thématiques liées aux enjeux et perspectives de la production locale, a-t-elle ajouté.

Un espace dédié à la vente promotionnelle a été aménagé, permettant aux visiteurs d'acheter directement des produits locaux auprès des exposants, d'autant plus que l'organisation du salon coïncide avec les vacances scolaires d'hiver.

Ce rendez-vous s'annonce avec les défis de faire connaître davantage les produits locaux, et ce, en vue de conquérir les marchés internationaux, notamment ceux des pays de l'Afrique. Il faut dire que les autorités du pays accordent,

désormais, toutes les facilités à cette production nationale et l'encouragent à s'orienter vers l'exportation, afin de faire sortir progressivement notre économie de la dépendance des hydrocarbures. L'autre objectif, est celui de réduire substantiellement la facture des importations. Dans ce sens, le ministre du Commerce intérieur, Tayeb Zitouni, a déclaré que la hausse des exportations hors hydrocarbures avait dépassé le seuil des 7 milliards de dollars, en précisant que la politique globale de commerce extérieur vise à atteindre 29 milliards de dollars d'exportations hors hydrocarbures en 2030. Pour ce faire, "une feuille de route a été élaborée pour évaluer les capacités nationales dans ce domaine, à travers un plan d'action d'investissement orienté vers les produits dont l'Algérie dispose de grandes capacités, l'étude de chaque filière et l'accompagnement des exportateurs", a-t-il fait savoir.

L.F.

ECLAIRAGE PUBLIC

Les communes face à de multiples difficultés

Dans son rapport annuel 2024, la Cour des comptes s'est penchée sur « l'action des collectivités locales en matière d'efficacité et de transition énergétique dans le domaine de l'éclairage public », en prenant comme échantillon neuf communes relevant des wilayas de Bouira, Tizi-Ouzou, M'sila, Bordj Bou Arreridj et Boumerdes.

Le contrôle a révélé, d'un côté, « qu'à l'origine l'effort requis des communes répond plus à un souci de réduction de la charge financière d'électricité supportée qu'à des considérations écologiques », de l'autre, que cet effort d'efficacité énergétique « consenti par les communes à travers la substitution des lampes conventionnelles par d'autres moins énergivores, est insuffisant pour l'atteinte des objectifs retenus à l'horizon 2030 ».

Ainsi, même si plusieurs programmes allant dans ce sens ont été lancés au niveau central, « l'action en matière de transition énergétique, à travers la promotion de l'énergie d'origine solaire, n'est pas satisfaisante et certaines opérations réalisées n'ont pas abouti au résultat escompté ».

Ceci, d'autant plus que « le suivi et l'entretien du réseau est largement perfectible pour peu que les communes bénéficient de plus d'assistance et d'accompagnement des autorités de tutelle ».

« Planification sommaire », « absence de compétence », « référentiel relatif à l'éclairage public méconnu », « un personnel manquant de qualification », « un entretien erratique d'un réseau insuffisamment connu », « une faible connaissance du patrimoine d'éclairage public », « un suivi sommaire de la dépense d'électricité » : tels sont, en résumé, les « contraintes » relevées par la Cour lors de son contrôle et qui font que ces objectifs énergétiques, en l'état actuel des choses, sont difficiles à atteindre.

À cet effet, il a été rappelé que ce programme national dédié au développement des énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique à l'horizon 2030, « a pour objet d'amorcer la transition d'un système basé totalement sur l'énergie fossile vers un système diversifié, moins émetteur en gaz à effet de serre, tout en permettant le développement économique et la sécurité d'approvisionne-

ment énergétique ».

Ainsi, « le modèle de consommation énergétique retenu est basé sur la diversification du mix énergétique à travers une sobriété et une économie d'énergie ainsi qu'un recours plus important aux énergies renouvelables ».

Dans ce sens, il prévoit, notamment, « le remplacement des lampes conventionnelles équipant le réseau d'éclairage public et les divers édifices abritant les services administratifs par des dispositifs à basse consommation, notamment les diodes électroluminescentes (LED), moins énergivores » et « le recours aux énergies renouvelables ; installations solaires destinées aux écoles primaires et à certaines institutions ». La Cour relève à cet effet que « l'effort requis des communes est justifié plus par le souci de réduire la charge financière d'électricité » et qu'« elles ne semblent pas être suffisamment sensibilisées quant à l'importance écologique ». Ainsi, elles se concentrent plus sur « la maîtrise des coûts » que sur « l'objectif de diminuer leur empreinte carbone ». Par ailleurs, « l'action des collectivités en matière de tran-

sition énergétique, à travers la promotion de l'énergie d'origine solaire, n'est pas satisfaisante et certaines opérations réalisées n'ont pas abouti au résultat escompté ». Ceci, sachant que « l'effort d'efficacité énergétique par la substitution des lampes conventionnelles par d'autres moins énergivores, est loin de contribuer à l'atteinte des objectifs retenus à l'horizon 2030, à moins d'un sursaut salvateur durant le délai restant à courir ». Par ailleurs, « le suivi et l'entretien du réseau est à parfaire, d'autant plus que les nouveaux matériaux installés requièrent plus d'entretien que les moyens antérieurs ». L'autre problématique soulevée par la Cour est « le manque d'assistance et d'accompagnement pour une meilleure prise en charge des actions retenues » dont souffrent les communes. Ainsi, « le personnel communal en charge de ce volet déjà insuffisamment outillé et formé est confronté à l'absence de normes techniques de référence adoptées qui faciliteraient l'élaboration des cahiers de prescriptions techniques pour mieux encadrer le choix des matériaux dont l'utilisation serait requise ».

POUR FABRIQUER DES MÉDICAMENTS 100% ALGÉRIENS

Recherche scientifique et production pharmaceutique font alliance

Les deux parties ont convenu de former un comité national présidé par les deux ministres pour suivre la mise en œuvre de la feuille de route qui reliera les deux secteurs et rassemblera les points de vue des chercheurs et des entreprises pharmaceutiques, conformément à leurs exigences.

Inès B.

Le ministère de l'Industrie et de la production pharmaceutique et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique décident de renforcer leur partenariat pour relever un défi, celui de la fabrication des médicaments 100% algériens. C'est ainsi que les deux ministères ont convenu d'élaborer une feuille de route pour la coopération dans les domaines de la formation et de l'échange d'expertise. "Une réunion de travail s'est tenue, mardi, au siège du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique entre le ministre délégué auprès du ministère de l'industrie chargé de la production pharmaceutique, M. Fouad Hadji, et le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, M. Kamel Baddari, en présence d'un certain nombre de cadres des deux ministères, dans le but d'élaborer une feuille de route pour la coopération et le partenariat dans les domaines de la



formation, de l'échange d'expertise et de connaissances, et développement de la recherche scientifique pour permettre la production de médicaments 100% algériens, conformément aux directives du Président de la République, qui visent à atteindre la sécurité sanitaire nationale", indique, hier, un communiqué du ministère de l'Industrie. Selon le communiqué, les deux parties ont également convenu de former un comité national présidé par les deux ministres pour suivre la mise en œuvre de la feuille de route qui reliera les deux secteurs et rassemblera les points de vue des chercheurs et des entreprises pharmaceutiques, conformément à leurs exi-

gences. Le ministre délégué chargé de la production pharmaceutique a également appelé à commencer à réfléchir à la production au moins d'un seul produit pharmaceutique algérien en partenariat entre les deux secteurs dès que possible. Cette coopération devrait être élargie dans une phase future pour produire un certain nombre d'autres produits pharmaceutiques en partenariat entre les scientifiques des centres de recherche et les entreprises pharmaceutiques. M. Hadji a saisi cette occasion pour suggérer d'organiser prochainement un symposium national avec la participation de toutes les parties prenantes des deux secteurs, pour déterminer

les besoins de chaque partie et commencer réellement à mettre en œuvre un plan stratégique pour développer la recherche scientifique afin d'atteindre la souveraineté nationale dans le domaine des médicaments, en application des instructions du Président de la République. Pour rappel, et toujours dans le but de renforcer le lien entre la recherche scientifique et la production pharmaceutique, les deux ministères ont signé, le 14 décembre, à Constantine, des conventions de coopération entre l'Agence nationale des produits pharmaceutiques, le groupe Sidal et des structures universitaires nationales. Concernant ces dernières, il s'agit des facultés de

médecine de plusieurs universités du pays, du Centre de recherche en biotechnologie (CRBT) et du Centre de recherche en sciences pharmaceutiques (CRSP), l'objectif étant de promouvoir la recherche scientifique et de former des ressources humaines qualifiées dans des spécialités spécifiques. Ces conventions ont été signées dans le cadre du suivi des efforts visant à mettre en place un système de contrôle efficace basé sur des fondements scientifiques et technologiques avancés, en conformité avec les normes internationales, ainsi qu'à soutenir la tendance vers l'innovation et la qualité.

I. B.

FONCIER INDUSTRIEL

Des mesures seront bientôt prises en faveur des investisseurs

La production nationale a connu un essor remarquable ces dernières années, selon Reda Hachlaf, vice-président du Conseil du renouveau économique algérien (CREA).

« Plusieurs secteurs ont émergé, réalisant des progrès indéniables et encourageants, notamment dans les domaines des matériaux de construction, de la sidérurgie, de l'industrie pharmaceutique, de l'agroalimentaire et de l'agri-

culture. L'évolution de ces secteurs témoigne de l'essor de la production nationale », a souligné M. Hachlaf lors de son intervention, hier, dans l'émission "L'invité du jour" sur la chaîne 3. Pour le représentant du patronat algérien, ce développement est le fruit des différentes mesures adoptées par l'Algérie afin de consolider sa position en tant que puissance économique. « Nous disposons d'un arsenal réglementaire

extrêmement incitatif, accompagné de mesures de soutien à l'investissement », a-t-il précisé. Cependant, le vice-président du CREA a abordé les contraintes auxquelles font face les opérateurs économiques. Parmi celles-ci, il a cité le problème du foncier industriel, qu'il considère comme le principal obstacle à l'investissement. Toutefois, il reste optimiste et assure que la récente réunion organisée par le président de la République

commencera à porter ses fruits. « Des mesures seront bientôt prises en faveur des investisseurs », a-t-il assuré.

L'invité de la Chaîne 3 a également plaidé pour la mise en place de nouvelles mesures visant à améliorer le guichet unique, à développer la logistique au niveau des ports et à renforcer la normalisation des produits, afin de faciliter les démarches d'investissement et de commercialisation.

Sonatrach: réception du complexe d'extraction du GPL durant le 1^{er} semestre 2025

Le taux de réalisation du projet du complexe d'extraction du gaz de pétrole liquéfié (GPL) à Rhoud El Baguel (dans la wilaya de Ouargla) a atteint les 70% et devrait être réceptionné durant le 1^{er} semestre 2025, a indiqué, un communiqué de Sonatrach. L'annonce a été faite lors d'une visite de travail effectuée par une délégation de Sonatrach, conduite par son PDG, Rachid Hachichi, en Italie, où elle a rencontré les responsables de la société Tecnimont qui s'est vue confier le projet. Le complexe devrait produire l'équivalent de 1000 tonnes/jour de GPL et 300 tonnes de condensats, selon les explications fournies à la délégation algérienne par le

groupe chargé du projet au sein de la compagnie italienne, lors de l'exposé présenté à la réunion tenue au siège de l'entreprise à Milan. Concernant le projet de construction d'un complexe pétrochimique pour la production de Linéaire Alkyl Benzène (LAB), un produit indispensable dans la fabrication de détergents, y compris industriels, la délégation de Sonatrach a également écouté un exposé sur ledit projet d'une valeur de 1,05 milliard USD. Il sera procédé au niveau de ce complexe, dont la réalisation a été confiée à Tecnimont, à la production de 100 000 tonnes/an de LAB, ce qui contribuera à couvrir le marché national et à exporter l'excédent à partir

de la fin 2027, précise le document. La délégation algérienne a également tenu une réunion avec le PDG de la société "Tecnimont", Alessandro Bernini, portant sur la deuxième phase du projet d'installations Boosting du gisement Hassi R'Mel - "Boosting III", dont les travaux de construction ont été officiellement lancés le 1 décembre courant, ajoute la même source. Les deux équipes, technique et commerciale, ont pris part à cette réunion, durant laquelle un exposé exhaustif a été présenté sur la gestion du projet et de ses aspects prospectifs. L'accent a également été mis sur l'importance de livrer le projet dans les délais contractuels, eu égard à ses

dimensions stratégiques, notamment en ce qui concerne le soutien aux capacités de Sonatrach en termes de production de gaz. Après avoir échangé avec les membres de l'équipe chargée de la gestion du projet sur l'avancement des travaux, M. Hachichi a insisté sur la qualité et le respect des délais définis.

Cette visite s'inscrit "dans le cadre de l'engagement de Sonatrach à superviser directement ses projets stratégiques, à veiller au respect par les entrepreneurs des normes de qualité et à la livraison dans les délais impartis, compte tenu de l'importance de ces projets dans la réalisation des objectifs de développement de la société", conclut le communiqué.

FÊTE DE FIN D'ANNÉE

Djanet s'apprête à accueillir un flux de visiteurs nationaux et étrangers

Djanet, "la Perle du Tassili", attire de plus en plus de touristes étrangers à la recherche d'authenticité et de paysages époustouflants. Une destination de prédilection pour les voyageurs qui auront la chance de découvrir l'une des merveilles de la nature, le Tassili n'Ajjer, classé au patrimoine de l'UNESCO.



Comme chaque année, la wilaya de Djanet dans l'extrême Sud du pays s'apprête à accueillir un intense flux de touristes nationaux et étrangers qui viennent célébrer la fête du nouvel An. Région à vocation touristique par excellence, "la Perle du Tassili", est connue pour ses sites très prisés. Elle attire de plus en plus de touristes étrangers à la recherche d'authenticité et de paysages époustouflants. Une destination de prédilection pour les voyageurs qui auront la chance de découvrir

l'une des merveilles de la nature, le Tassili n'Ajjer, classé au patrimoine de l'UNESCO. Un riche programme est concocté par les agences de voyage permettant aux visiteurs de passer des moments inoubliables et apprécier la splendeur de la région. Les touristes pourront ainsi apprécier l'oasis verdoyante de Djanet, qui se dessine au cœur du désert et profiter des activités variées pour

pratiquer de la randonnée et faire du trekking. Ils sont d'abord invités à converger vers le flanc nord de la wilaya pour passer la nuit à la belle étoile dans les étendues sahariennes féeriques de "Tadraret El-Hamra", Inssendieyen, Ihrir, Sifar, pour savourer un séjour touristique exceptionnel. Les propriétaires et responsables des agences touristiques mettent les bouchées double met-

tant en œuvre toutes les facilités nécessaires pour assurer un séjour festif et le rendre des plus agréables aux hôtes de Djanet, dont la mobilisation de toutes les conditions nécessaires leur permettant de découvrir les sites archéologiques de la région et d'apprécier les gravures rupestres et les circuits touristiques à la faveur de la mise à leur disposition d'une

flotte nécessaire de véhicules tout terrain et des guides. La région de "Tadraret El-Hamra" constitue la destination touristique privilégiée, de quoi permettre aux touristes de découvrir des reliefs et sites naturels de "Oued-Indejrane", "Tin-Merzouga", via les surprenants espaces de "Bouhediane", "Intihag", "In-Saouatine", "Moul-Negua", "Inbat" et d'autres endroits, dont certains méconnus par la majorité des touristes. Et qui dit tourisme, dit artisanat, un secteur qui connaît un développement florissant de par l'écoulement de ses produits auprès des touristes qui, en guise de souvenir leur rappelant leur séjour dans le grand sud algérien, et notamment la région, prennent avec eux des petits chef-d'œuvres artisanaux, dont le chèche des Touaregs et d'autres articles à l'effigie du legs culturel de la population locale.

NOUVEL AN AMAZIGH

TIMIMOUN ABRITERA LES FESTIVITÉS OFFICIELLES

Surnommée "l'oasis rouge", la wilaya de Timimoun abritera, sur décision de la présidence de la République, les festivités officielles de la célébration du Nouvel an Amazigh 2975-2025, et la cérémonie de remise du Prix du président de la République pour la littérature et la langue amazighes du 10 au 12 janvier prochain, dans sa 5e édition. Les préparatifs des festivités nationales officielles de la célébration du nouvel an Amazigh, ont été récemment, au centre d'une réunion de coordination présidée à Timimoun par le secrétaire général (SG) du Haut-commissariat à l'Amazighité (HCA), Si El-Hachemi Assad. Cette réunion, qui a regroupé au siège de la wilaya les autorités locales avec les représentants des différents secteurs et organismes, a permis de passer en revue le programme des festivités de cet événement national annuel qu'accueille la wilaya de Timimoun du 11 au 13 janvier prochain. Le programme en question prévoit une série d'activités culturelles et artistiques qui seront animées par des troupes nationales et locales, des ateliers de formation au niveau de l'Institut technologique de développement de l'agriculture saharienne, d'autres dans les techniques cinématographiques, ainsi que d'un atelier sur la préservation des ksour dans les régions du Touat, du Gourara et du Tidikelt.

EL MENIAA

DES PROJETS POUR BOOSTER LE DÉVELOPPEMENT À HASSI LEFHAL

Plusieurs projets de développement ont été lancés dans la commune de Hassi Lefhal (155 km Nord d'El-Meniaa) afin d'améliorer les conditions de vie des citoyens. C'est ce qu'ont indiqué les services de la wilaya. Ces projets, dont le coup d'envoi des travaux a été donné par les autorités de la wilaya, portent sur divers secteurs d'activité, entre autres, de projets de réalisation d'une salle de

soins au quartier Kilal, deux classes d'extension au niveau de l'école primaire Chahid Nouizi Bouhafs, en plus de travaux de raccordement des nouveaux lotissements sociaux au réseau d'électricité et de VRD (voiries et réseaux divers) dans une micro zone d'activité. Lors de cette visite de terrain, le chef de l'exécutif local, Mokhtar Benmalek, s'est enquis de l'état d'avancement des chantiers

d'autres projets dont un tribunal, un collège d'enseignement moyen, deux centres de stockage de céréales ainsi que la réception d'un bureau de poste dont les travaux de réalisation ont pris fin. Il a saisi cette occasion pour donner des instructions aux entreprises réalisatrices afin de respecter les délais contractuels et les normes d'exécution des projets.

CONSTANTINE

VERS LA RÉCEPTION DES PROJETS D'ENTRETIEN DE ROUTES

Des travaux portant entretien de deux (2) tronçons routiers du chemin de wilaya (CW) 133, dans la daïra d'Ain Abid, dans la wilaya de Constantine, seront réceptionnés « avant la fin de l'année en cours (2024) ». C'est ce qu'a indiqué le responsable de la subdivision des travaux publics de cette daïra, Brahim Lakroum. Il s'agit du tronçon routier reliant la commune d'Ain Abid et celle de Temlouka (wilaya de Guelma) sur une distance de 6 km en plus de celui entre les agglomérations d'El Meridj

(Khroub) et la commune de Ben Badis (3,300 km). Il a ajouté que ces projets dont les taux d'avancement des travaux ont atteint 98 %, ont mobilisé une enveloppe financière de 139 millions DA, puisée du programme décentralisé de l'exercice 2024. Ayant pour objectif l'amélioration de la fluidité du trafic routier et les conditions de déplacement de la population, deux autres opérations similaires consistant en la rénovation des chemins communaux(CC) reliant les villages de Maâmera et de Debaba sur une dis-

tance de 3 km et celui entre les mechtas de Kehalcha Kebar et de Mehada (2 km), ont été réceptionnées la fin du mois d'octobre dernier. Dans la commune de Ben Badis, une (1) autre opération portant réhabilitation de la route qui relie le centre de cette collectivité locale et la mechta de Chaâbet El Karem (1,800 km) a été réalisée durant l'année en cours, a encore indiqué M. Lakroum, qui a ajouté que l'ensemble des routes de la ville d'Ain Abid, ont fait l'objet des travaux d'aménagement.

PUBLICITÉ

République algérienne démocratique et populaire

Wilaya:medea

Daira:chahbounia

Commun:boughzoul

N fiscal :098426515029222

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

En application les articles 56 de la loi N° 23/12 du 05/08/2023 détermine les règles générales liées aux marchés publics.

En application les articles 69 et 82 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence des capacités minimales N° 07/2024 paru dans les quotidiens nationaux « أصوات » en arabe et L'Express en français et le BOMOP en date du 12/11/2024.

Qu'a l'issue du jugement des offres technique et financier sous le N° 160/2024 et 161/2024 du 04/12/2024 LOT 01

Qu'a l'issue du jugement des offres technique et financier sous le N° 162/2024 et 163/2024 du 04/12/2024 LOT 02

Qu'a l'issue du jugement des offres technique et financier sous le N° 164/2024 et 165/2024 du 04/12/2024 LOT 03

, le marché est attribué provisoirement et infructuosité suivante:

N	Nom du projet	Nom du soumissionnaire Et N fiscal	Note de l'offre technique	Montant des soumissionnaires en TTC	Montant après correction en TTC	Observation	
01	Approvisionnement des cantines scolaires par les produits alimentaires de l'année 2025	LOT 01 : alimentation générale et pain	LARBAGUI ABDERRAHMANE 197626350157510	35 POINTS	Min: 8.329.623.00 Max: 13.471.895.00	Min: 10.036.803.00 Max: 14.337.875.00	Moins disant
		LOT 02 : légumes et fruits	LARBAGUI ABDERRAHMANE 197626350157510	35 POINTS	Min: 5.468.670.00 Max: 8.167.540.00	Min: 5.970.190.00 Max: 8.528.340.00	Moins disant
		LOT 03 : viandes rouge et blanc et œufs	SEBAA MOHAMED 197526350088512	43.33 POINTS	Min: 10.238.500.00 Max: 14.524.760.00	Min: 10.238.500.00 Max: 14.624.760.00	Moins disant

Les entreprises ayant participé à l'avis d'appel d'offres OUVERT AVEC EXIGENCE DES CAPACITÉS MINIMALES N° 07/2024 peuvent adresser leurs recours devant la commission des marchés compétente de la commune de boughzoul dans un délai de 10 jours à partir de la parution du présent avis conformément à l'article 82 du décret présidentiel.

Pour les autres soumissionnaires le service contractant est tenu d'inviter dans le même avis, ceux d'entre eux qui sont intéressés de se rapprocher au pres de nos services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières conformément à l'article 82 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

SELON DES
CHERCHEURS JAPONAIS

Bientôt un médicament pour faire repousser les dents



Des chercheurs japonais ont testé un médicament qui pourrait permettre aux incisives et aux molaires de repousser. Le principe ? Cachés sous nos gencives se trouvent les bourgeons dormants d'une troisième génération de dents, selon Katsu Takahashi, chef du service de chirurgie buccale à l'Institut de recherche médicale de l'hôpital Kitano à Osaka. En octobre, Takahashi et son équipe ont lancé des essais cliniques sur l'homme d'un médicament expérimental ayant le potentiel de relancer la croissance de ces dents cachées.

Cette technologie «entièrement nouvelle» est conçue pour neutraliser une protéine appelée USAG-1, qui inhibe la croissance de la troisième série de dents, explique le chercheur. Les traitements prothétiques actuels utilisés pour les dents perdues à cause d'une carie, d'une maladie ou d'une blessure sont souvent considérés comme coûteux et invasifs. «Faire repousser des dents naturelles présente sans aucun doute des avantages», déclare Takahashi. Dans une étude publiée l'année dernière, l'équipe a déclaré, que son «traitement par anticorps chez la souris est efficace pour la régénération des dents et peut constituer une avancée dans le traitement des anomalies dentaires chez l'homme». Pour l'instant, les dentistes donnent la priorité aux cas «urgents» de patients ayant six dents ou plus manquantes à la naissance. Cette maladie héréditaire toucherait environ 0,1 % des personnes, qui peuvent avoir de graves difficultés à mâcher et, au Japon, passent souvent la majeure partie de leur adolescence à porter un masque facial pour cacher les larges trous dans leur bouche, explique M. Takahashi. «Ce médicament pourrait changer la donne pour eux», espère-t-il. Le médicament serait donc destiné en priorité aux enfants, et les chercheurs souhaitent le rendre disponible dès 2030. Angray Kang, professeur de dentisterie à l'Université Queen Mary de Londres, ne connaît qu'une seule autre équipe poursuivant un objectif similaire. «Mais je dirais que le groupe Takahashi ouvre la voie», affirme cet expert en immunotechnologie.

Le travail de Takahashi est «passionnant et mérite d'être poursuivi», en partie parce qu'un médicament à base d'anticorps qui cible une protéine presque identique à l'USAG-1 est déjà utilisé pour traiter l'ostéoporose. «La course à la régénération des dents humaines n'est pas un sprint, mais une série d'ultra-marathons. Et ce n'est que le début», déclare-t-il.

TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES

De plus en plus d'enfants victimes d'abus en ligne

L'exploitation et les abus sur enfants en ligne constituent une menace mondiale majeure. Elle est complexe, en constante évolution et prend de plus en plus d'ampleur, alertent les experts mettant en avant l'impact des 'deepfakes' et de l'intelligence artificielle.

Amel B

Internet fait désormais partie intégrante de la vie quotidienne, y compris des enfants. Mais malgré ses nombreux avantages en matière d'apprentissage et de divertissement, l'utilisation d'Internet présente cependant de nombreux risques pour la sécurité des enfants. Ces derniers sont en effet de plus en plus exposés aux risques d'abus et d'exploitation en ligne. Un phénomène qui s'est intensifié dans l'environnement numérique, avec plus de 300 millions d'enfants victimes chaque année d'abus sexuels et d'exploitation en ligne, selon une experte indépendante des Nations Unies. Dans un rapport présenté à l'Assemblée générale de l'ONU, en octobre dernier, la Rapporteuse spéciale sur la vente, l'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants explique comment l'utilisation abusive des technologies existantes et émergentes exacerbe et amplifie l'exposition des enfants aux risques, aux préjudices et aux diverses formes d'exploitation et d'abus sexuels. Les technologies existantes sont utilisées à «mauvais escient pour harceler sexuellement, prendre et partager des images et des vidéos non consenties, produire du matériel pédopornographique, extorquer sexuellement des enfants et diffuser en direct des images d'abus sexuels sur des enfants». «Les technologies offrent un large éventail de possibilités de protéger et de



faire respecter les droits de l'enfant, mais leurs capacités rapides, évolutives et sans précédent présentent des risques importants pour les enfants et les exposent à des préjudices», selon Mama Fatima Singhaté. A l'instar des technologies émergentes, telles que «les deepfakes, la nudité, le dé-vieillessement, l'intelligence artificielle, le partage de fichiers peer-to-peer intégré et le clonage vocal», qui selon l'experte «amplifient et étendent les méthodes existantes d'exploitation des enfants et de production de matériel pédopornographique». Le rapport souligne que sans une action immédiate, le phénomène

sera encore exacerbé par les inégalités préexistantes, ce qui entraînera des violations supplémentaires des droits de l'enfant, avec un impact disproportionné sur ceux qui appartiennent à des groupes vulnérables et marginalisés. A cet égard, Mme Singhaté rappelle que le Pacte mondial pour le numérique, récemment adopté, renforce notre engagement mondial à rendre l'espace en ligne sûr pour tous, en particulier pour les enfants, grâce à des mesures prises par les gouvernements, les entreprises technologiques et les médias sociaux. La défenseure des enfants invite également les gouvernements à renforcer les

cadres juridiques qui punissent ceux qui utilisent abusivement l'environnement numérique pour créer, partager et distribuer du matériel pédopornographique, et établir un mécanisme national compétent pour mettre en œuvre la surveillance réglementaire. «Les entreprises technologiques doivent investir dans la vérification de l'âge, la modération des contenus adaptés aux enfants et la mise en place de services d'orientation et de soutien», a conclu l'Experte, relevant que le respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme doit être une priorité pour ces entreprises. **A. B.**

AAST

Troisième assemblée générale de l'Académie algérienne des sciences et des technologies

L'Académie algérienne des sciences et des technologies (AAST) a tenu mardi à Alger, sa troisième assemblée générale (AG) en présence de représentants de plusieurs instances nationales. Dans une allocution à l'occasion, le président de l'AAST, Mohamed Hicham Kara, a souligné que la tenue de cette assemblée «intervient dans un contexte particulier marqué par l'application progressive et effective des textes réglementaires régissant l'académie, récemment adoptés et ce, grâce aux efforts et aux contributions de tous les membres». Il a, à cet égard, salué le «progrès positif» marquant les activités de l'académie, à la faveur des «facilités décidées par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, ayant permis une activité scientifique continue, intensive et diversifiée, tel que mentionné dans le rapport annuel». Il a mis en exergue, en particulier, «deux opérations majeures», dans le parcours de l'académie, à savoir «l'appel à candidatures pour la qualité de membre de l'académie et le lancement du concours du Prix de l'académie, dédié dans sa pre-

mière édition aux jeunes chercheurs, et placé sous le patronage du Conseil du renouveau économique algérien (CREA), présidé par M. Kamal Moula». A ce propos, le même responsable a souligné que son institution scientifique avait «soumis plusieurs notes thématiques au président de la République concernant plusieurs questions d'importance nationale, notamment le renforcement de la coopération scientifique africaine, l'intelligence artificielle générative et la problématique de la formation doctorale». De son côté, M. Moula a fait savoir que le CREA était une organisation «œuvrant sans relâche pour faire face aux défis économiques croissants et aux nouvelles évolutions technologiques», mettant en avant «l'importance des avancées technologiques et la nécessité de s'adapter rapidement aux nouveaux défis». «Le CREA a renforcé sa coopération avec les établissements d'enseignement supérieur et les universités», a poursuivi M. Moula, soulignant l'impératif d'«adapter le contenu de la formation aux évolutions scientifiques et technologiques». Il a également

insisté sur l'importance d'une étroite coopération avec les laboratoires de recherche pour développer des solutions répondant aux besoins émergents imposés par la dynamique économique et participer au développement des projets et des start-up au sein des incubateurs, ce qui incarne parfaitement l'intégration de l'économie dans l'espace scientifique et académique. A cette occasion, le Prix de l'académie pour le jeune chercheur dans sa première édition a été décerné à un enseignant-chercheur en génie civil et travaux publics de l'Université de Sidi Bel Abbes, tandis que le chercheur algérien Hafid Ouragh a été distingué pour ses contributions en matière de connaissances et de recherches, ainsi que la famille du professeur défunt Mohamed Belbachir, membre fondateur de l'AAST. A la clôture des travaux de l'assemblée générale, le rapport annuel des activités scientifiques et technologiques de l'AAST a été présenté, comprenant des colloques, des conférences et des séminaires nationaux et internationaux, ainsi que des recherches académiques.

ÉTATS-UNIS

Les grands électeurs entérinent la victoire de Donald Trump

Le mardi 17 décembre, les grands électeurs se sont réunis dans les capitales de leurs États respectifs pour annoncer leur choix dans le cadre du scrutin présidentiel. Lors de cette étape de procédure, ils sont 312 à se prononcer pour Donald Trump, contre 226 pour Kamala Harris. Le républicain fait mieux que Joe Biden en 2020 dans le collège électoral, mais moins bien en termes de suffrage populaire.

Le 5 novembre 2024, Donald Trump a été élu président des États-Unis, après avoir remporté une majorité des votes dans les États clés du pays. Cependant, conformément au système électoral américain, son élection ne sera officiellement validée qu'après la réunion du collège électoral, tenue mardi 17 décembre. Une étape incontournable du processus présidentiel. Créé par la Constitution des États-Unis en 1787, ce collège électoral est une institution singulière qui fait partie intégrante du système électoral américain. Contrairement à une élection basée uniquement sur le vote populaire, le président des États-Unis est élu indirectement par les citoyens via ces fameux grands électeurs. Le collège électoral est composé de 538 électeurs, répartis entre les États en fonction de leur représentation au Congrès : chaque État dispose d'un nombre de grands électeurs égal au nombre de ses représentants à la Chambre des représentants, auquel s'ajoutent ses deux sénateurs. Dans

ces 538 voix, il faut également ajouter trois votes qui sont attribués à Washington D.C., selon le 23^e amendement de la Constitution.

Pour devenir président, un candidat doit ainsi obtenir une majorité absolue de ces votes électoraux, soit au moins 270 voix. Ce système reflète l'équilibre voulu par les pères fondateurs entre les intérêts des États et ceux de la population nationale. « Quels que soient les électeurs qui l'emportent dans ces élections, ce sont eux qui votent finalement au collège électoral », a expliqué Michael Thorning, directeur du projet sur la démocratie du Bipartisan Policy Center à CBS News. Après l'élection, les États certifient les résultats et désignent les grands électeurs qui se réuniront en décembre dans leurs capitales respectives pour voter officiellement pour le président et le vice-président des États-Unis. Dans le Nevada, par exemple, les six grands électeurs se retrouveront ainsi à Carson City, la capitale de l'État. Dans les 48 États et à Washington D.C., le candidat remportant



la majorité des voix obtient l'ensemble des votes de cet État, selon le principe du fameux « winner takes all ». Seuls le Maine et le Nebraska utilisent un système proportionnel qui permet de diviser les votes entre les candidats. Chaque électeur signe ensuite un certificat de vote, qui consigne le résultat de leur vote. Ces certificats sont alors envoyés à plusieurs institutions fédérales : le président du Sénat qui est également le vice-président en exercice (Kamala Harris en l'occurrence), les archives nationales des États-Unis, qui conservent ces certificats comme documents officiels, et les

juges fédéraux de district, afin de garantir une copie locale. Après la réunion du collège électoral, les votes sont comptés et certifiés lors d'une session conjointe du Congrès, prévue le 6 janvier 2025. Cette réunion, présidée par le vice-président en exercice, est la dernière étape avant la confirmation officielle du président élu. Au cours de cette session, les votes des grands électeurs sont lus, État par État, et les résultats sont comptabilisés. Si aucune objection majeure n'est soulevée par des membres du Congrès, le président du Sénat déclare officiellement le vainqueur de l'élection.

SOUDAN

1235 personnes décèdent du choléra

Au Soudan où 1235 personnes seraient décédées de l'épidémie de choléra. Dans un communiqué partagé mardi, le ministère soudanais de la Santé a indiqué que le nombre total de cas de choléra dans le pays a atteint 47 366 personnes. Selon les chiffres du ministère, le nombre de personnes qui ont perdu la vie dans l'épidémie de choléra a atteint 1235. Ce sont les pluies et les inondations qui touchent le Soudan depuis juin qui ont favorisé la propagation du choléra. Le 12 août, les autorités soudanaises ont officiellement déclaré l'épidémie de choléra. Le Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires (UNOCHA) a indiqué le 1er octobre que 3,4 millions d'enfants soudanais étaient exposés au risque d'épidémie. Le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) a annoncé le 5 octobre avoir envoyé 1,4 million de doses de vaccin contre le choléra au Soudan. Au Soudan, où la guerre se poursuit, la propagation des épidémies en cette période où le système de santé ne fonctionne pas efficacement rend la vie des gens plus difficile.

ÉTATS-UNIS

Le meurtre d'un patron considéré comme un « acte terroriste »

Luigi Mangione, le tueur présumé d'un patron américain du secteur de l'assurance santé à New York a été inculpé pour meurtre « considéré comme un acte de terrorisme », a annoncé mardi le procureur de Manhattan, Alvin Bragg. « Il s'agissait d'un assassinat qui était censé susciter la terreur », a souligné le magistrat lors d'une conférence de presse, évoquant le meurtre « prémédité et sans scrupule » de Brian Thompson, directeur général d'UnitedHealthCare, à l'aube du 4 décembre dans le quartier des affaires de Manhattan.

S'il est condamné pour cette inculpation de meurtre avec une dimension terroriste, qui a été décidée par un grand jury de citoyens, Luigi Mangione, 26 ans, encourt la prison à vie sans libération conditionnelle, a précisé le procureur de Manhattan. Luigi Mangione doit comparaître à nouveau jeudi devant un tribunal local de Pennsylvanie, une audience qui pourrait accélérer ce transfert.

Des questions restent posées sur les motivations qui ont poussé ce diplômé d'ingénierie, ancien étudiant brillant et originaire d'une famille aisée, à froidement tirer sur Brian Thompson au pied d'un hôtel au cœur de Manhattan. La police a déclaré qu'il était en possession d'un texte manuscrit de trois pages critiquant le système d'assurance santé aux États-Unis.

PACIFIQUE

Au moins six morts et d'importants dégâts après un puissant séisme au Vanuatu

Un séisme de magnitude 7,3 a frappé mardi le Vanuatu, faisant au moins six morts selon l'ONU et d'importants dégâts, dans cet archipel du Pacifique particulièrement vulnérable aux catastrophes naturelles.

L'épicentre du séisme détecté à 12H47 locales (01H47 GMT) a été enregistré à une profondeur de 43 kilomètres en mer, à trente kilomètres à l'ouest de la capitale de cette nation insulaire, selon l'Institut d'études géologiques des États-Unis (USGS), déclenchant une alerte au tsunami. Une réplique de magnitude 5,5 a eu lieu quelques minutes plus tard, sui-

vie d'une série de secousses plus faibles. Le bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires a fait état d'au moins six morts et a estimé que 116.000 personnes pourraient être affectées par les conséquences du tremblement de terre.

L'hôpital de la capitale Port Vila a été endommagé. Des tentes ont été installées à l'extérieur pour accueillir l'afflux de patients, a précisé l'ONU, ajoutant qu'il y avait aussi des perturbations importantes dans les télécommunications et que les deux principaux réservoirs d'eau avaient été endommagés.

Les personnes blessées ont été transportées à l'hôpital de Port Vila dans des camions. D'autres blessés étaient allongés sur des civières à l'extérieur ou sur des chaises, selon des images de la télévision publique VBTC.

Le séisme a conduit le Pacific Tsunami Warning Center (PTWC) à déclencher une alerte au tsunami, depuis levée. "Des vagues de tsunami ont été observées", a indiqué l'organisation dans un bulletin, après avoir redouté dans un premier temps l'arrivée de lames allant jusqu'à un mètre de haut le long de certaines côtes du Vanuatu.

LOI POUR INTERDIRE TIKTOK AUX ÉTATS-UNIS

L'application saisit la Cour suprême américaine

Le réseau social TikTok, a demandé lundi 16 décembre à la Cour suprême américaine de suspendre l'application d'une loi contraignant sa maison mère chinoise ByteDance à la vendre d'ici un mois sous peine d'interdiction aux États-Unis.

Le même jour, selon NBC News, le patron de TikTok Shou Zi Chew devait rencontrer Donald Trump. Le président élu américain a assuré en conférence de presse plus tôt dans la journée avoir un "faible" pour le réseau social.

Le Congrès a adopté en avril à une large majorité la loi contre TikTok, dans le but de prévenir les risques d'espionnage et de manipulation des utilisateurs de la plateforme par les autorités chinoises.

Aussitôt promulguée par le président Joe Biden, cette loi fixe à ByteDance la date

limite du 19 janvier pour s'exécuter.

TikTok, qui revendique 170 millions d'utilisateurs actifs aux États-Unis, a contesté à plusieurs reprises avoir transmis des informations au gouvernement de Pékin et assuré qu'il refuserait toute requête éventuelle en ce sens.

Le réseau social a été débouté le 6 décembre de son recours contre cette loi par la cour fédérale d'appel de Washington, qui a également rejeté le 13 décembre sa demande de suspension.

Comme ils l'avaient annoncé, TikTok et ByteDance saisissent donc la Cour suprême pour lui demander dans l'immédiat de suspendre l'application de la loi. Ils indiquent qu'ils présenteront ensuite leur recours sur le fond devant la Cour au nom du Premier amendement de la Constitu-

tion garantissant la liberté d'expression.

"Le Congrès a adopté une restriction massive et sans précédent de la liberté de parole", affirment-ils dans leur demande de suspension, soulignant que la loi devait entrer en vigueur à la veille de l'investiture du nouveau président, Donald Trump.

Celui-ci avait lui-même tenté de bannir TikTok à l'été 2020, lors de son premier mandat, à coup de décrets exécutifs qui avaient été rejetés par la Justice. Il a depuis fait volte-face, enjoignant les électeurs attachés au service à voter pour lui. Le républicain voit dans TikTok une alternative à Facebook et Instagram, les deux plateformes de Meta qui l'avaient temporairement banni après son soutien aux émeutiers du Capitole début 2021.

LIGUE 1 MOBILIS (14E JOURNÉE)

La JSK pour consolider son fauteuil

Le nouveau leader de la Ligue 1 Mobilis, la JS Kabylie qui s'est emparé du fauteuil suite à sa victoire lors du match de mise à jour face au MCEB, tentera de confirmer sa bonne santé et donc de consolider cette place, lors de la réception du nouveau promu, l'ES Mostaganem au stade Hocine Aït Ahmed de Tizi-Ouzou.

Marouane A.

Les Canaris qui reviennent en force ces derniers temps ne comptent pas s'arrêter en si bon chemin et sont donc décidés à l'emporter face aux Mostaganémois pour prendre leur envol, même s'il faut souligner que les autres concurrents ont, tous, des matchs en retard à disputer.

Les Kabyles devront, néanmoins, faire très attention à cette équipe de l'ESM qui ne se présentera pas en victime expiatoire et qui fera tout ce qui est de son possible pour revenir avec un résultat probant. Pour sa part, le CS Constantine qui était concentré sur son match comptant pour la Coupe de la CAF tentera de récupérer le fauteuil de leader avec la réception du NC Magra qui voyage mal. Les Sanafirs devraient logiquement l'emporter et cela leur permettra de rester dans le haut du tableau. L'ES Sétif qui a été surpris à domicile par le PAC lors du dernier match en retard, disputé mardi, aura l'occasion de se reprendre, avec la réception de l'USM Alger au stade du 8 mai 1945. Les poulains de Bendriss n'ont, en tout cas, pas droit à un quelconque autre faux pas, surtout que la situa-

tion s'annonce compliquée et que la formation de Soustara n'est pas facile à manier même à l'extérieur de ses bases. Le MC Alger, avec la venue de son nouvel entraîneur, Benyahia, tentera de se replacer en affrontant l'ASO Chlef à domicile au stade du 5 juillet.

Le «Doyen» part avec les faveurs du pronostic, mais il devra, quand même, faire très attention à cette équipe chéli-fienne qui ne se laissera pas faire aussi facilement. L'O Akbou, auteur d'un succès à l'extérieur de ses bases, se donnera à fond pour prendre le dessus sur le MC El Bayadh et continuer, de ce fait, son avancée dans le classement général.

LE PAC POUR LA PASSE DE DEUX

Auteur d'une victoire surprise à Sétif face à l'ESS, le Paradou AC aura l'occasion d'avancer encore et de grignoter d'autres places dans le classement général en recevant la JS Saoura qui a été atomisée par le CRB, sur ce même stade du 5 juillet. Les coéquipiers de Boulbina qui auront encore trois autres matchs en retard à jouer sont désormais sur une belle lancée. Au bas du classement, le match qui mettra aux prises l'USM



Khenchela à l'US Biskra sera fortement disputé. La logique veut que les Khenchelis remportent le match, étant donné qu'ils seront soutenus par leurs fans à domicile, mais tout reste possible et les Biskris pourraient créer la surprise. Le CR Belouizdad, auteur d'une fulgurante ascension depuis quelque

temps seront exempts de cette journée et verront leur match face au MCO reporté en raison de leur déplacement au Caire où ils évolueront face au Ahly en Ligue des champion d'Afrique.

LE PROGRAMME : Vendredi 20 décembre :

USMK-USB (16h)
MCA-ASO (17h30)
Samedi 21 décembre:
OA-MCEB (15h)
CSC-NCM (16h30)
PAC-JSS (16h45)
JSK-ESM (17h)
ESS-USMA (17h)
CRB-MCO (reporté)

EQUIPE NATIONALE DE FOOTBALL

Chiakha exprime son admiration pour l'Algérie

Le jeune prodige algéro-danois du FC Copenhague, Amin Chiakha, a honoré sa toute première sélection en équipe nationale lors du stage du mois de septembre. Rapidement devenu l'un des chouchous du public, le néo-Fennec n'a pas hésité à exprimer son admiration pour l'Algérie, ainsi que sa fierté de

défendre les couleurs du pays de son père.

Un mois après sa première convocation avec l'équipe nationale algérienne, Amin Chiakha s'est confié dans une vidéo partagée par la Fédération algérienne de football (FAF). Ce moment marquant, où il a porté pour la première fois le maillot des Verts, reste gravé dans sa mémoire.

Pour Chiakha, cette première expérience était tout une reconnaissance. Le milieu de terrain n'a pas manqué de remercier Vladimir Petkovic, le sélectionneur national, pour la confiance accordée. "Je tiens tout d'abord à remercier le sélectionneur national de m'avoir donné ma première chance avec les Fennecs. J'ai pu montrer ce que je pouvais apporter à l'équipe," a-t-il déclaré avec gratitude.

Il a également exprimé la joie immense qui l'a envahi lors de cette convocation tant attendue : "C'était un immense bonheur pour moi d'être appelé en sélection nationale et de jouer mes premières minutes sous le maillot des Verts, même si

c'était à l'extérieur. J'espérais participer à notre match à Tizi Ouzou, mais les opportunités ne se présentent pas toujours comme on le souhaite."

L'un des moments les plus marquants pour Chiakha a aussi été de partager le terrain avec des joueurs qu'il admirait depuis des années. "Être aux côtés de joueurs comme Riyad Mahrez et Baghdad Bounedjah, que je regardais jouer lors des Coupes d'Afrique des Nations, c'est un rêve devenu réalité," confie-t-il, encore émerveillé. "Maintenant, je m'entraîne avec eux, et c'est une sensation indescriptible."

Malgré la nouveauté et l'enjeu, l'intégration du jeune joueur s'est faite en douceur grâce à l'accueil chaleureux de ses coéquipiers. "Pour ma première participation à un stage, tout était nouveau pour moi. Cependant, tout le monde m'a bien accueilli. Les joueurs m'ont parlé en arabe et en anglais, ce qui m'a beaucoup aidé," a-t-il expliqué, soulignant l'importance de l'esprit d'équipe qui règne chez les Fennecs.

FEYENOORD ROTTERDAM

La valeur marchande de Hadj Moussa monte en flèche

Anis Hadj Moussa connaît une ascension fulgurante depuis sa signature à Feyenoord Rotterdam cet été, avec une explosion de sa valeur marchande qui a été multipliée par six en seulement quelques mois.

Selon un rapport du site référence "Transfermarkt", spécialisé dans les transferts de joueurs, Hadj Moussa occupe désormais la tête des joueurs de la Eredivisie ayant vu leur valeur augmenter récemment. Sa valorisation atteint désormais 12 millions d'euros, contre seulement 2 millions d'euros lors de son arrivée à Feyenoord l'été dernier. L'évolution impressionnante de ce joueur, qui il y a deux ans évoluait en troisième division belge avec l'Olympic Charleroi, souligne son développement rapide. Aujourd'hui, il brille non seulement en Eredivisie, mais également en Ligue des champions, où il se distingue avec Feyenoord face aux meilleures équipes européennes.

Hadj Moussa est également reconnu comme l'une des meilleures recrues de la saison dans le championnat néerlandais. En effet, selon le spécialiste Naim Beneddra du célèbre média Goal, le Fennec figure parmi les quatre meilleures acquisitions de la saison, aux côtés de joueurs comme Hwang In-beom (Feyenoord), Troy Parrott (Alkmaar) et Ivan Perišić (PSV Eindhoven).

Le joueur algérien traverse une période brillante, étant élu meilleur joueur du mois de novembre de son équipe, grâce à ses performances exceptionnelles. Avec 6 buts et 2 passes décisives en 17 matchs toutes compétitions confondues, il a accumulé 850 minutes de jeu. Sa forme attirant l'attention de clubs prestigieux, comme l'AC Milan ou encore Arsenal, qui pourraient tenter de l'engager lors du prochain mercato hivernal.

SANCTIONS DE LA LFP

Le MCEB et le MCO sanctionnés lourdement

Le MC El Bayadh et le MC Oran ont écopé de quatre matchs fermes à huis clos chacun, suite aux incidents ayant émaillé le match entre les deux équipes, disputé vendredi dernier au stade Zakaria Medjdoub, pour le compte de la 13e journée de Ligue 1 Mobilis, a indiqué la Ligue de football professionnel (LFP) mardi sur son site officiel. Outre cette sanction, la commission de discipline de la LFP, réunie lundi pour traiter les affaires des rencontres de la 13e journée du championnat de L1, a interdit le déplacement des supporters des deux clubs (MCEB et

MCO) durant les matchs programmés à l'extérieur, plus 400.000 DA d'amende à chaque équipe, ajoute la même source. Les deux clubs sont tenu de rembourser tous frais des dégâts pour le gestionnaire du stade Zakaria Medjdoub d'El Bayadh, souligne l'instance chargée de la gestion de la compétition. D'autre part, le joueur du MC Oran Guessoum Kelyan Jean Said, a été sanctionné d'une amende de 100.000 DA pour "contestation de décision". Pour rappel, le MCE El Bayadh avait battu le MC Oran (1-0) sur une réalisation de Toumi (24e). La commission de disci-

pline de LFP a infligé des amendes à plusieurs clubs de Ligue 1 Mobilis pour diverses raisons. Ainsi, la JS Saoura devra s'acquitter de deux amendes, l'une de 30.000 DA pour "utilisation de fumigènes dans les tribunes" et la seconde de 100.000 DA pour "mauvais comportement des ramasseurs de balles". L'ASO Chlef a été sanctionnée de 30.000 DA pour "utilisation de fumigènes dans les tribunes". De son côté, l'US Biskra a été condamnée à payer 200.000 DA d'amende en plus d'une mise en garde pour "jets de projectiles sur le terrain (2e infrac-

tion). Le club des Zibans est sanctionné d'une seconde amende de 50.000 DA pour "mauvaise organisation de la rencontre" face à l'Olympique Akbou (0-1), disputée samedi dernier. L'entraîneur en chef de l'ES Sétif, Bendriss Redha a écopé d'une amende 100.000 DA pour "contestation de décision", lors du match face à la JS Kabylie (2-2) disputé vendredi dernier au stade 8 mai 45 de Sétif. La même sanction est infligée au joueur de la JS Kabylie à Redjem Adem pour "contestation de décision" face à l'ESS de la 13e journée de Ligue 1 Mobilis.

CÉRÉMONIE "THE BEST" À DOHA

Vinicius meilleur joueur Fifa de l'année

Le Brésilien du Real Madrid Vinicius Jr a été désigné meilleur joueur Fifa de 2024, et la double Ballon d'or Aitana Bonmati a été sacrée pour la seconde année consécutive, lors de la cérémonie "The Best" organisée à Doha au Qatar.

Vinicius venge donc l'affront ressenti par le Real Madrid qui avait annulé sa venue à la cérémonie du Ballon d'or fin octobre à Paris pour protester contre la victoire du milieu de terrain espagnol de Manchester City, Rodri. Le club merengue, qui a décroché sa quinzième Ligue des champions la saison dernière, a aussi vu son entraîneur Carlo Ancelotti emporter le trophée du meilleur entraîneur de l'année. L'Italien avait déjà été désigné au Ballon d'or. Les deux hommes ont prononcé quelques mots de remerciement sur la scène, eux qui disputeront la finale de la Coupe intercontinentale contre le club mexicain Pachuca mercredi à Doha (18h00). La Confédération brésilienne de football (CBF) a tenu à féliciter Vinicius, premier représentant de ce pays à remporter le trophée de meilleur joueur du monde décerné par la Fifa depuis Kaka en 2007, sous un autre format.

"Bravo à Vini Jr pour cet accomplissement historique. Il méritait le titre de meilleur joueur du monde plus que n'importe quel autre pour tout ce qu'il a fait sur et en dehors du terrain", a déclaré le président de la CBF, Ednaldo Rodrigues, cité dans un communiqué. "Vini a donné de la joie aux fans de football avec ses dribbles et ses buts, et il a également été un grand personnage dans la lutte contre le racisme dans le football", a ajouté le dirigeant. Nommé pour le trophée de meilleur joueur, Kylian Mbappé ne fait en revanche pas partie du "XI" obtenu à partir du vote des supporters. Les supporters ont d'ailleurs voté pour l'ensemble des catégories, au côté des entraîneurs, des sélectionneurs, des capitaines et des journalistes, contrairement au Ballon d'or. Chez les femmes, la Barcelonaise Aitana Bonmati a été désignée meilleure joueuse Fifa pour la deuxième année consé-



cutive, comme au Ballon d'or. Emma Hayes, sur le banc de Chelsea, a remporté le trophée de meilleure entraîneuse 2024. Au côté du prix Puskas de plus beau but de l'année, décerné au Mancunien Alejandro Garnacho, la Fifa a créé cette année un prix Marta dédié au plus beau but féminin de l'année, attribué à... Marta, la joueuse brésilienne à l'immense carrière.

«ILS ONT ESSAYÉ DE M'INVALIDER, DE ME DIMINUER»

Après un discours convenu à la réception de son trophée, Vinicius Jr a davantage montré les crocs dans un message diffusé sur Instagram, après avoir été élu meilleur joueur aux Trophées Fifa The Best. Une revanche sociale pour le Brésilien mais aussi sportive quelques semaines après

avoir vu le Ballon d'or lui échapper au profit de Rodri, milieu de terrain de Manchester City. "Veni, Vidi, Vici", a clamé en latin ("je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu") l'attaquant du Real Madrid sur Instagram. "Aujourd'hui, j'écris à ce garçon qui a vu tant d'idoles soulever ce trophée... son heure est venue", a-t-il ajouté. "Ou plutôt, mon heure est venue. Le moment de dire... oui, je suis le meilleur joueur du monde et je me suis battu dur pour cela. Ils ont essayé et essaient encore de m'invalider, de me diminuer. Mais ils ne sont pas préparés. Personne ne me dira pour qui je dois me battre, comment je dois me comporter. Quand j'étais à São Gonçalo (une municipalité de Rio de Janeiro), le système ne se souciait pas de moi. J'ai failli être avalé." "J'ai gagné pour moi, pour ma famille", ajoute-t-il. "Avec beaucoup de soutien tout au long du chemin: Flamengo, le Real Madrid, l'équipe nationale du Brésil, mes centaines de coéquipiers au fil des années... les personnes qui m'accompagnent au quotidien dans ma routine, ceux qui m'admirent... Le meilleur joueur du monde." Son message a recueilli les likes de plus de cinq millions de personnes, dont celui de son équipier Kylian Mbappé.

MANCHESTER UNITED

Rashford pourrait partir

L'enfant de Manchester United sur le départ? Marcus Rashford (27 ans) est l'objet de nombreux bruits sur un possible transfert au mercato d'hiver ou l'été prochain. Son absence du groupe pour le derby de Manchester contre City dimanche dernier a amplifié l'idée d'un départ. En marge d'une distribution de nourriture auprès d'enfants dans la besoin, l'international anglais s'est confié au journaliste anglais Henry Winter, mardi. Il a étalé sa déception de ne pas avoir été retenu dans le groupe le week-end dernier mais se dit décidé à remonter la pente. "C'est décourageant d'être laissé de côté dans un derby, mais c'est arrivé, nous avons gagné le match alors passons à autre chose", a-t-il déclaré. "C'est décevant mais je suis aussi quelqu'un qui, en vieillissant, peut faire face aux

revers. Que vais-je faire à ce sujet? Rester assis là et pleurer. Ou faire de mon mieux la prochaine fois que je serai disponible." Le nouvel entraîneur Ruben Amorim a regretté un certain dilettantisme dans l'attitude de Rashford et celle de Garnacho, également laissé de côté pour le derby. Rashford s'en défend. Mais il assure être prêt à changer d'air s'il est poussé vers la sortie. "Pour moi, personnellement, je pense que je suis prêt pour un nouveau défi et les prochaines étapes", a-t-il déclaré en préparant déjà les contours de son éventuelle sortie. "Quand je partirai, ce sera 'sans rancune'. Vous n'aurez aucun commentaire négatif de ma part sur Manchester United. C'est moi en tant que personne." "Si je sais qu'une situation est déjà mauvaise, je ne vais pas l'aggraver", a-t-il ajouté.

"J'ai vu comment d'autres joueurs sont partis dans le passé et je ne veux pas être cette personne. Quand je partirai, je ferai une déclaration et ce sera de ma part." Rashford, sous contrat jusqu'en 2028 avec les Red Devils, a quelques courtisans en Espagne. "Je suis à mi-chemin de ma carrière", conclut Rashford. "Je ne m'attends pas à ce que mon apogée soit maintenant. J'ai passé neuf ans en Premier League jusqu'à présent et cela m'a beaucoup appris, cela m'a aidé à grandir en tant que joueur et en tant que personne. Je n'ai donc aucun regret pour ces neuf dernières années. Je n'aurai aucun regret pour l'avenir car je prends les choses au jour le jour et parfois de mauvaises choses arrivent, parfois de bonnes choses arrivent. J'essaie juste de garder un bon équilibre."

NEYMAR SOUHAITE SIGNER L'INTER MIAMI

Vers la reconstitution de la MSN

Après Barcelone et le PSG, Neymar va peut-être rapidement recroiser la route de Lionel Messi. À en croire les informations de Sky Sports en Suisse, l'ailier brésilien aurait confirmé à ses coéquipiers d'Al-Hilal qu'il rejoindrait l'Inter Miami lors du mercato estival après la fin de son contrat. Arrivé en Arabie saoudite en 2023 après six années en

Ligue 1, Neymar n'aurait donc pas l'intention d'activer la clause pour prolonger son juteux contrat dans le Golfe pour une année supplémentaire. À la place, le "Ney" s'envolerait pour les États-Unis afin d'y retrouver plusieurs anciens coéquipiers du Barça. Outre Lionel Messi, Neymar rejoindrait ainsi Luis Suarez pour ce qui permettrait

de reformer la célèbre "MSN", le surnom donné à leur fantastique trio en Catalogne. Considérée comme l'une des meilleures attaques de l'histoire, la MSN a marqué les esprits au Barça entre 2014 et 2017 avec notamment un titre en Ligue des champions en 2015 sous les ordres de Luis Enrique. Au-delà de reformer un fabuleux trident

offensif, Neymar retrouverait aussi plusieurs joueurs passés par le Barça en signant à l'Inter Miami: Jordi Alba et Sergio Busquets. De la même manière, le nouveau coach de la franchise floridienne est une ancienne gloire blaugrana, Javier Mascherano, avec lequel Neymar a joué en Catalogne.

Ce choix de quitter Al-Hilal pour se lancer à l'assaut de la MLS pourrait surprendre. Malgré des blessures qui l'ont privé des terrains pendant de longs mois en D1 saoudienne, Neymar a pourtant assuré à RMC Sport qu'il était ravi en Arabie saoudite et se plaisait dans le championnat local.

"J'ai appris à connaître ce club, la culture locale et le championnat. J'ai été très surpris de mon accueil ici et de la bienveillance des supporters. Le championnat se développe, notre équipe également et avec ma famille, nous sommes certains d'avoir pris une bonne décision", a ainsi assuré le Brésilien dans un entretien exclusif pour l'émission Bartoli Time sur RMC.

MANCHESTER CITY

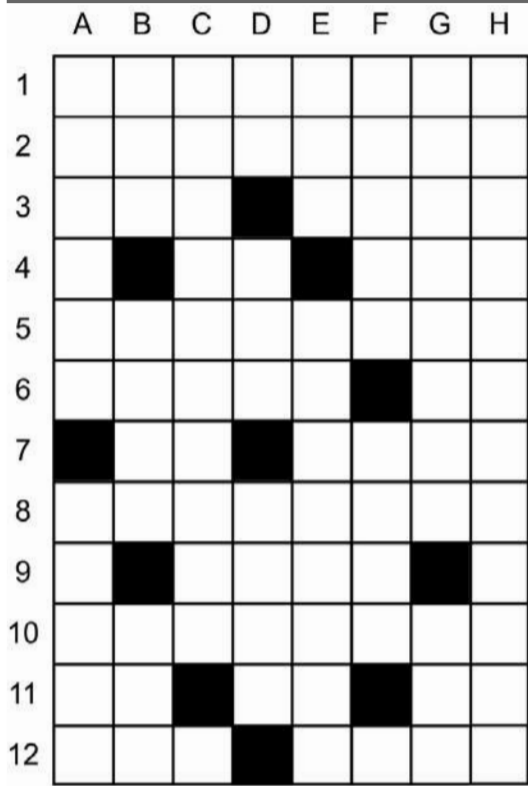
Le Barça lorgne Haaland

Le Barça lance la grande opération Erling Haaland. Selon la célèbre chaîne de télévision espagnole El Chiringuito, le club Blaugrana a fait de l'attaquant norvégien sa priorité à court terme. Les dirigeants catalans viseraient une signature l'été prochain, voire l'année suivante. La piste du buteur, sous contrat avec Manchester City jusqu'en juin 2027, a en tout cas été validée à tous les étages en interne. L'état-major barcelonais compterait sur ses bonnes rela-

tions avec Rafaela Pimenta, l'agente d'Haaland. Joan Laporta, le président Blaugrana, entretient d'excellents rapports avec la représentante de l'ancien joueur du Borussia Dortmund. Les contacts entre les deux parties sont décrits comme fluides par El Chiringuito. Voir Haaland porter le maillot du Barça est l'un des rêves de Joan Laporta. L'entourage de l'attaquant de Manchester City avait déjà rencontré les dirigeants du Barça en mars 2021, avant de

finalement opter pour les Skyblues. Dans l'esprit de Laporta, Haaland serait le successeur idéal de Robert Lewandowski (36 ans), sous contrat jusqu'en juin 2026. Dans le marasme de Manchester City, qui n'a gagné qu'un seul match sur ses 11 dernières rencontres toutes compétitions confondues (8 défaites, 2 nuls), Haaland a inscrit 18 buts en 23 matchs cette saison. Sa valeur est estimée à 200 millions d'euros par Transfermarkt.

Mots Croisés



VERTICALEMENT

- A. Formations militaires. Avertir par un signal.
- B. Rocher. Mit dans l'embarras. Voie urbaine.
- C. Il joue sur les cordes.
- D. Sur une ancienne enveloppe. Il fut baba, et les 40 voleurs aussi. Belle vue.
- E. Partie d'une cathédrale. Intimement lié.
- F. Petits bijoux montés sur une pince. Né de.
- G. Ils se déchangent en cas de tempête. On en a ramené des échantillons de la Lune.
- H. D'une façon qui ne prête pas à rire.

HORizontalement

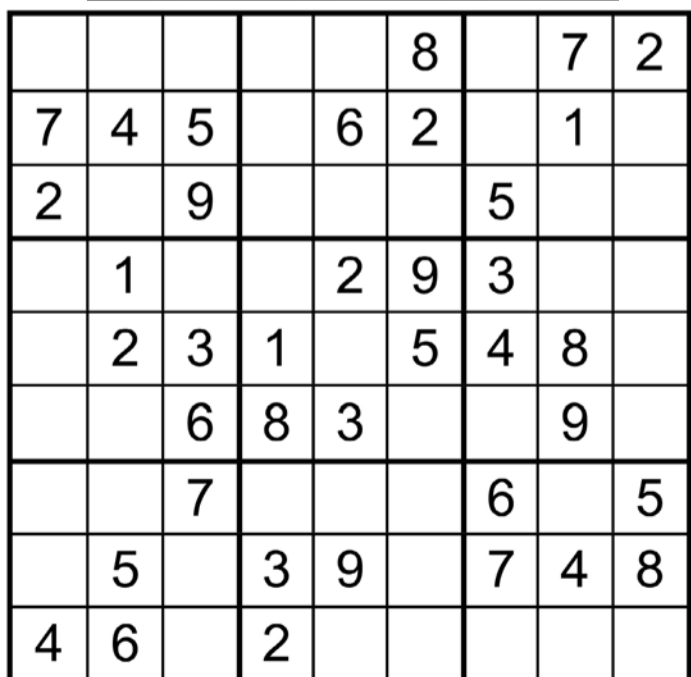
- 1. Elles exigent une intervention immédiate.
- 2. Court récit littéraire.
- 3. En ce lieu. Qui va la tête haute.
- 4. Devant ce qui t'appartient. N'est pas une grande boîte.
- 5. Devenue plus équilibrée.
- 6. Jaune en cage. Comme au premier jour.
- 7. Nickel abrégé. Succès musicaux.
- 8. Le traître en est un spécialiste.
- 9. Coups au but.
- 10. Elle avance de l'argent.
- 11. Plumé tel un pigeon. Précise l'époque. Personnel peu précis.
- 12. Ralla dans les bois. Son de flipper.

LES MOTS FLÉCHÉS

DE CÔTÉ	CORPS CONS-TITUÉS	APTE AU JUGEMENT	CAP À TENIR	ÊTRE ÉTENDU	S'OC-CUPERA DE SES AFFAIRES
FAS-CINANTE	REPEN-TANTE	AVEN	PRIÈRE À MARIE	IL ARRIVE DERRIÈRE LE RIDEAU	IL SE DÉCHAÎNE EN BANDE
USER DE FAUX-FUYANTS					
DIRI-GEANTE				SES FRÈRES ET SŒURS LE SUIVENT	
MOQUERIE			DONNER UNE TEINTE JAUNE		
ACTRICE FRAN-ÇAISE					C'EST DU RADIUM
					BASE DE CHEFS
BORD DE CANAL					METTRE À CÔTÉ DE LA PLAQUE
DIVISION DU YEN					ANCIENNE CITÉ
					INSTITUT ARABE À PARIS
COMME LA BOUCHE QUAND ON RESTE ASSIS	PAUL AUTEUR DU POÈME LIBERTÉ				
		ABÏMAI LA PÊCHE	GRILLÉ AU SOLEIL	ÉPUISÉE	IL CO-ORDONNE DEUX MOTS
		ERRAS	CÔTÉ D'UNE FEUILLE	ARDEUR, À L'OU-VRAGE	INDIUM
FAIRE BONNE CHÈRE	ELLE PEUT PASSER UN ÉTÉ À TANGER				
	PROPHÈTE				
DE STRAS-BOURG OU DE COLMAR					
HURLAIT					
				RAC-COURCI POUR UNE EUROPE	
ILS FINIS-SENT PAR ATTEIRIR SUR LA PISTE			GOINFRE, EN CHAIR ET EN OS		



SUDOKU



1 2 3 4 5 6 7 8 9

MOTS MÊLÉS

AEROBIC ARTIMON ASILE AUTEL BROUHAHA BRUTE CHEVRE CREPE DUEGNE
 EPEICHE EPINE EVINCER EXCLURE FONDATEUR INEGALITE IPECA LAIUS NUAGE
 ORMEAU RANGEE REUNI SATISFAIT SCIEMMENT SIFFLET TRANSPORT TUMEUR

R	A	S	I	L	E	A	E	E	E	T	R
U	H	C	A	N	R	V	H	T	R	E	T
E	A	I	G	T	U	C	I	O	U	E	C
T	H	E	I	A	I	L	P	N	L	R	I
A	U	M	E	E	A	S	I	F	C	V	B
D	O	M	P	G	N	U	F	P	X	E	O
N	R	E	E	A	N	I	T	A	E	H	R
O	B	N	R	U	S	A	P	E	I	C	E
F	I	T	C	N	R	L	R	E	L	T	A

ECRIVAIN DE TALENT

Abou Laïd Doudou a laissé de nombreuses œuvres littéraires

Abou Laïd Doudou a laissé de nombreuses œuvres littéraires telles que "Le lac des oliviers" (contes, 1967), "La poussière" (pièce de théâtre, 1968), "L'Algérie dans les écrits des voyageurs allemands" (étude, 1975) et "La nourriture et les yeux" (contes, 1998).



L'écrivain et traducteur Abou Laïd Doudou est une figure littéraire dont les œuvres devraient être davantage mises en lumière, ont souligné, mardi, à Jijel des professeurs et des écrivains lors du 1er séminaire dédié à cet homme de lettres. Le président du séminaire, le Pr Saïd Boutadjine, a indiqué à l'APS que cet écrivain est une "référence et une sommité" pour les chercheurs dans divers domaines intellectuels, littéraires et de traduction, ce qui appelle à mettre davantage en lumière ses œuvres. Il a ajouté que Abou Laïd Doudou (1934-2004) a été "l'auteur de nombreuses études dans le domaine de la critique et de traductions de la littérature russe vers l'arabe, et de plusieurs ouvrages en critique publiés en Allemagne, devenus par la suite une référence pour les étudiants et les chercheurs dans le monde arabe". Il a souligné, à cet égard, "l'importance de rééditer les différents ouvrages de cet auteur et de les diffuser dans les différents pays arabes en tant que traductions de haute valeur pouvant être très bénéfiques aux chercheurs, et aux étudiants". De son côté, le Pr Abdelhamid Bourayou,

spécialiste de la littérature populaire, a indiqué que Abou Laïd Doudou est un "grand nom" dans le paysage littéraire avec "son œuvre prolifique qui doit être transmise à la nouvelle génération afin qu'elle en tire profit", rappelant que Doudou avait

excellé, en plus de ses traductions, dans l'écriture de contes et de pièces de théâtre. Abou Laïd Doudou a laissé de nombreuses œuvres littéraires telles que "Le lac des oliviers" (contes, 1967), "La poussière" (pièce de théâtre, 1968), "L'Algérie

dans les écrits des voyageurs allemands" (étude, 1975) et "La nourriture et les yeux" (contes, 1998). Le séminaire consacré à Abou Laïd Doudou se poursuivra jusqu'au 19 décembre à la bibliothèque principale de lecture publique de Jijel. **R.C.**

PALAIS DE LA CULTURE ABDELKRIM DALI DE TLEMCCEN

La musique Hawzi à l'honneur

La 13e édition du Festival culturel national de la musique Hawzi se tiendra à partir de samedi au palais de la culture Abdelkrim Dali de Tlemcen, selon le commissaire du festival, Amine Boudefla, qui a souligné à l'APS que cette édition, prévue jusqu'au 25 décembre, verra la participation de plus de 240 artistes représentant différentes écoles de ce genre musical : Tlemcen, Mila, Mascara, Mostaganem, Oran, Béjaïa et Chlef. Cette manifestation, organisée sous le thème «Le Hawzi, périples d'héritage et de patrimoine», comprendra deux expositions artistiques : une dédiée à la Noubâ andalouse et une autre retraçant l'histoire de la musique andalouse des trois écoles principales

(Tlemcen, Alger et Constantine), selon la même source, citée par l'APS. Des conférences et des séminaires intitulés «Le Hawzi, voyages et cordes» seront également organisés, en plus de portes ouvertes sur les associations musicales andalouses pour faire connaître les associations locales et encourager l'adhésion des enfants. Des master class d'apprentissage des instruments de musique, notamment le oud, le violon, ainsi que des ateliers de poésie et de chant seront également proposés. Par ailleurs, des soirées musicales dédiées au Hawzi seront programmées dans plusieurs communes de la wilaya, selon la même source. Cette édition vise à mettre en lumière le

rôle de cet art dans la création de ponts culturels ayant contribué à l'enracinement d'une des formes musicales les plus importantes du patrimoine algérien. Elle vise également à valoriser les trois grandes écoles qui maîtrisent ce genre musical : l'école Sanâa d'Alger, l'école Malouf de Constantine et l'école Gharnata de Tlemcen, a-t-on ajouté. Il est à noter que le Hawzi, genre musical citadin, est une poésie populaire chantée qui remonte au xvii^e siècle. Les Tlemceniens le développent en adaptant l'art poétique et musical arabo-andalou (en particulier du Zadjal) à leur propre tradition régionale maghrébine, notent des spécialistes reconnus, tels que Mourad Yelles.

7E ART ESPAGNOL

Décès de Marisa Paredes, proche d'Almodóvar

Marisa Paredes débute sa carrière à l'adolescence mais c'est sous la direction de Pedro Almodóvar qu'elle se fera un nom. Actrice de théâtre et de cinéma à la carrière riche de 75 films, Marisa Paredes, qui avait connu la gloire internationale en tournant à six reprises sous la direction du réalisateur Pedro Almodóvar, est décédée à l'âge de 78 ans. «C'est comme si je me réveillais d'un mauvais rêve, mais c'est encore un mauvais rêve. J'ai du mal à assimiler que Marisa est morte», a réagi hier le réalisateur espagnol sur la télévision publique RTVE. «Le cinéma espagnol perd l'une de ses actrices les plus iconiques», a de son côté salué sur X l'Académie espagnole du cinéma, que l'actrice avait présidée entre 2000 et 2003. Issue d'un milieu populaire, Marisa Paredes débute sa carrière à l'adolescence, mais c'est sous la direction de Pedro Almodóvar, jeune réalisateur espagnol prometteur qu'elle se fera un nom. Leur première collaboration remonte à 1983 avec Dans les ténèbres, où elle joue «Sœur Excrément», une religieuse sous amphétamines qui dort sur des clous et marche

sur des tessons de bouteilles. Elle perce ensuite à l'international avec Talons aiguilles (1991), César du meilleur film étranger, dans le rôle de Becky del Paramo, diva peroxydée et mère égocentrique de Victoria Abril qu'elle a abandonnée enfant. Symboliquement, c'est d'ailleurs en diffusant sur X une scène de Talons aiguilles, quand elle interprète «Piensa en mi» sur scène, que le Festival de Cannes a rendu hommage à l'actrice. Personnage principal de La fleur de mon secret, elle irradie l'écran en autrice de roman à l'eau de rose dévastée par le départ de son mari en Bosnie. «Marisa a déposé en moi une confiance absolue et m'a tout donné», confiait Almodóvar au quotidien français Libération en 1995. Récompensée, entre autres, par le Prix national de cinématographie et un Goya d'honneur en 2018, la comédienne a également participé à plusieurs productions internationales comme La vie est belle, de l'Italien Roberto Benigni, ou L'Echine du diable, du Mexicain Guillermo del Toro. «Désolé d'apprendre la nouvelle du décès de Marisa Paredes, l'une des actrices les plus importantes

de notre pays», a réagi le Premier ministre espagnol socialiste, Pedro Sánchez, sur X. «Sa présence dans le cinéma et le théâtre et son engagement pour la démocratie seront un exemple pour les générations futures», a-t-il ajouté, en référence aux combats progressistes de l'actrice. Née dans une famille ouvrière de Madrid le 13 avril 1946, elle grandit sous le franquisme dans une loge de concierge, quatrième enfant d'une famille «pauvre», confiait-elle dans les colonnes d'un supplément du quotidien espagnol El País en février 2024. Avec un père autoritaire, elle a vécu «maltraitance, humiliation... Comment ne pas devenir féministe ?», racontait l'actrice. Elle arrête l'école à 11 ans et commence à travailler, mais rêve de devenir actrice. «Ma vocation est née avec moi (...), mais le quartier où je vivais a aussi joué un rôle», a récemment expliqué à l'Académie espagnole de cinéma, celle qui vivait enfant près du Théâtre national. A 15 ans, la jeune fille aux yeux vert-gris décroche son premier rôle dans une pièce de José Lopez Rubio. Dès lors, elle ne cesse de jouer, de Garcia Lorca à Bec-

kett en passant par Ibsen et Tchekhov qu'elle joue aussi pour la télévision. «On m'a toujours donné des personnages spéciaux», confiait-elle dans l'interview accordée au supplément d'El País en février. «J'ai eu de la chance, car je n'ai pas l'air espagnol (...) Lorsque la télévision était cultivée et qu'elle diffusait du théâtre, j'ai joué tous les drames de Tchekhov, Dostoïevski, Ibsen. C'était l'âme russe. Le grand drame». Elle a une fille avec le cinéaste Antonio Isasi Isasmundi, Maria Isasi, devenue elle-même actrice. «Une grande dame de l'interprétation», a salué sur X le comédien espagnol Antonio Banderas, qui partageait l'écran avec elle dans La piel que habito. «Tu nous quittes trop tôt (...) Bon voyage», a réagi de son côté sur Instagram sa compatriote Penelope Cruz, qui a aussi joué à ses côtés dans un film d'Almodóvar, Tout sur ma mère. Outre sa carrière artistique prolifique, Marisa Paredes s'était engagée dans diverses causes. Elle présidait notamment l'Académie du cinéma lors du gala des Goya 2003, marqué par des protestations contre le soutien de l'Espagne à la guerre en Irak.

Le Malouf, un pont vers l'international

La musique classique du Malouf constitue «l'autre pont de Constantine en mesure d'assurer des liaisons vers l'international», ont estimé des artistes étrangers, invités du 12e Festival international culturel du Malouf. La nouvelle édition de ce Festival international, ouverte samedi à la salle Ahmed Bey (Zénith) de Constantine, a été une occasion pour démontrer que cette musique andalouse de la ville du Vieux Rocher se chante aussi dans d'autres accents et tons en Asie et en Europe, a estimé l'artiste Nahomi Koyasu, venue du Pays du Soleil Levant (Japon), qui a agréablement surpris le public constantinois en chantant, lors de la soirée inaugurale, des extraits du Malouf. L'artiste japonaise, fan du chant arabe, s'est dite «impressionnée» par le Malouf constantinois, qui recèle des refrains doux, chics et émotionnels, ce qui l'a poussée à s'intéresser à ce genre musical, considéré comme une variante de la musique arabo-andalouse. Elle ambitionne de tisser des liens entre les peuples algérien et japonais à travers cette musique, dont le cachet classique facilite l'adoption. De leur part, les membres de la troupe algéro-russo-syrienne Tarab, versée dans l'interprétation de chansons andalouses, ont affirmé qu'ils s'emploient, à travers les concerts animés en Russie, à répandre cette musique arabe sur la scène russe.

16



- Alger 29°
- Ouargla 30°
- Oran 29°
- Constantine 30°

FADJR	DOHR	ASR	MAGHREB	ISHA
04:47	12:31	15:25	17:50	19:15

OMAR BELHADJ LE SOULIGNE:

UN NOMBRE CONSIDÉRABLE DE SAISINES DE PARLEMENT TRAITÉS »

Le président de la Cour Constitutionnelle, Omar Belhadj, a souligné, hier dans son intervention à une journée parlementaire sur la saisine constitutionnelle organisée par l'Assemblée populaire nationale, l'importance d'une coopération efficiente entre l'instance qu'il préside et le Parlement pour mieux veiller au respect des dispositions de la Constitution. Il a rappelé, à ce propos, l'accord signé en 2022 entre la

Cour constitutionnelle et la chambre basse du Parlement, qui a permis, a-t-il dit, des liens en matière de droit constitutionnel et de la pratique parlementaire. Omar Belhadj a estimé que la révision constitutionnelle, entérinée le 1er novembre 2020 par voie référendaire, a constitué « un tournant majeur dans les réformes politiques et constitutionnelles entreprises par le président de la République,

M. Abdelmadjid Tebboune. Ces réformes visent à bâtir une "nouvelle Algérie" fondée sur la primauté du droit et le respect des libertés ». Il a expliqué que la loi fondamentale « accorde de nouvelles garanties pour permettre aux députés et aux membres du Conseil de la nation de recourir à la saisine de la Cour constitutionnelle, assouplit ses conditions et élargi les domaines de compétences des parlementaires, ...

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION // JEUDI 19 DÉCEMBRE 2024 // N°973 // PRIX 20 DA

MODERNISATION DE LA GARE D'AGHA

Voici les détails du projet

Le ministère des Transports a entamé hier l'étude du projet de modernisation et de réhabilitation de la gare d'Agha, à Alger, pour en faire une gare ferroviaire de premier plan. Cela fait partie de la stratégie de l'État visant à moderniser la capitale du pays et à la hisser au rang des grandes capitales mondiales. Le ministre des Transports, Al-Saeed Saeed, a assisté à une présentation du directeur général de la Société nationale de transport ferroviaire, propriétaire du projet. Ce dernier a fourni des explications détaillées sur le projet. Selon un communiqué du ministère des Transports, le projet proposé comprend « la construction d'un parking, d'autant plus que la zone centrale de la capitale manque de tels parkings, compte tenu du flux quotidien



enregistré dans la zone ». Le projet comprend également des hôtels modernes, un centre commercial, avec vue sur mer et une marina. Il s'agit d'un projet auquel les plus

hautes autorités du pays attachent la plus haute importance et se concentrent sur la phase suivante consiste à changer la façade de la ville d'Algérie, à la moderniser et à

développer les infrastructures, notamment en ce qui concerne le secteur des transports et tous ses réseaux, dans le but de décongestionner la capitale du pays. Dans ce contexte, le ministre a rappelé la nécessité de « mettre en œuvre rapidement les instructions du Président de la République stipulant, de fixer des délais et d'établir des plans quinquennaux, dans le but d'évaluer l'avancement des travaux. Le ministre a également souligné la nécessité d'accélérer la finalisation de l'étude du projet afin de le mettre en œuvre dans les meilleurs délais. Pour rappel, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a suivi lundi une présentation de la vision stratégique de développement et de modernisation de la capitale.

FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES DE BEJAIA

INSTALLATION D'UNE CELLULE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

La faculté des Sciences humaines et sociales de l'université de Bejaia a mis en place, lundi 16 décembre 2024, une Cellule d'Information et de Communication (CIC), avec comme objectif principal "l'accompagnement, des étudiants de la faculté SHS dans leur cursus universitaire, en leur organisant des formations diverses et en veillant à garantir une circulation fluide et accessible, des informations académiques et événementielles" nous dit Pr Soualmia Abderrahmane, doyen de ladite faculté. Une cellule d'information et de communication au sein d'une faculté est une initiative visant à améliorer la gestion des flux d'information et à renforcer la communication interne et externe de la faculté et serait une avancée importante dans la gestion moderne des établissements supérieurs et permettrait de répondre aux besoins croissants en matière

de communication et d'assurer la diffusion rapide et accessible des informations importantes pour les étudiants, les enseignants, et le personnel administratif, mais aussi, d'utiliser des canaux modernes comme les réseaux sociaux, un site web dédié, ou des applications mobiles pour la communication. Boukhalfa Khadidja, Dr en communication et responsable de cette cellule, nous explique "la CCI a pour mission de faciliter l'accès aux informations académiques, d'organiser des formations et de dynamiser la vie universitaire" et ajoute-telle "Elle sera également (CCI) chargée de produire des supports de communication variés et d'organiser les événements académiques et institutionnels". L'installation de cette cellule, c'est pour renforcer l'image de la faculté, communiquer notamment avec les médias locaux ou nationaux et promouvoir

les événements, projets, et réalisations de notre faculté, nous dit Dr Aoudia Nacer, vice-doyen chargé des études et des questions liées aux étudiants. Pour Dr ARAIBIA Mohammed Karim, adjoint-chef de département de l'Information et de la Communication "La cellule de communication s'impose aujourd'hui dans toutes les universités algériennes, notamment à Béjaïa, particulièrement au sein de notre faculté. Cette cellule est une nouvelle culture pour objectif institutionnel, communicationnel, et informationnel. La cellule a pour mission fondamentale, de développer et de gérer les supports de communication, tels les reportages, mais surtout, avec le basculement de l'administration vers le numérique, elle gèrera également les différentes plates-formes numériques.

I.Mehdaoui

EN FRANCE

SARKOZY CONDAMNÉ À UN AN DE PRISON FERME AVEC BRACELET ÉLECTRONIQUE

L'ancien président français Nicolas Sarkozy a été condamné hier par la Cour de cassation pour corruption et trafic d'influence à un an de prison ferme avec obligation de porter un bracelet électronique et trois ans d'inéligibilité. Les médias français ont rapporté l'information, expliquant qu'il s'agit d'une sanction sans précédent pour un ancien chef de l'État français. Trois ans d'inéligibilité s'ajoutent à la peine. Sarkozy, 69 ans, sera convoqué devant un juge qui devra déterminer les modalités d'application du bracelet électronique. Il s'agit de la première condamnation définitive de l'ex-président français (2007-2012).

RECouvreMENT DES AMENDES ET DES FRAIS JUDICIAIRES

LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE Y CONSACRE UNE JOURNÉE D'ÉTUDE

Le ministère de la Justice organise aujourd'hui à l'Ecole supérieure de la magistrature de Koléa (Tipasa), une journée d'étude sur le recouvrement des amendes et des frais judiciaires, a indiqué hier un communiqué du ministère. Organisée en collaboration avec le Centre de recherche juridique et judiciaire, cette journée d'étude portera sur "les dernières nouveautés et modifications en matière de procédures de recouvrement des amendes et des frais judiciaires, les missions de l'agent chargé du recouvrement en sa qualité de comptable public, le plan comptable de recouvrement et de numérisation des documents comptables, ainsi que l'adoption de l'exécution à la source en tant que mécanisme de recouvrement forcé des amendes", précise-t-on de même source. Prendront part aux travaux de cette journée d'étude, animée par des cadres des ministères de la Justice et des Finances, 120 participants notamment des procureurs généraux adjoints et greffiers en chef, en leur qualité de responsables des services de recouvrement au niveau de 48 Cours, des présidents de Cours, des procureurs généraux, des cadres supérieurs des deux ministères, ainsi que le président de la Chambre nationale et les présidents des chambres régionales des huissiers de justice. 250 autres participants y prendront part par visioconférence, dont des responsables des services de recouvrement des tribunaux et de leurs annexes, conclut le communiqué

A OUARGLA

UN MORT ET UN BLESSÉ DANS UN ACCIDENT DE LA ROUTE

Une personne a trouvé la mort et une autre a été blessée dans un accident de la route survenu mercredi sur le territoire de la commune de Hassi Benabdallah (20 km au nord d'Ouargla), a-t-on appris des services de la Protection civile. L'accident s'est produit au niveau de la route communale (RC-120) lorsqu'une voiture a percuté un pylône électrique, faisant un mort et un blessé, a expliqué à l'APS le chargé de communication à la direction locale de la Protection civile, Brahim Benioua. Le corps de la victime a été transféré vers la morgue de l'établissement public hospitalier "EPH/Mohamed Boudiaf" d'Ouargla, alors que le blessé a été évacué aux urgences de la même structure de santé, a-t-il ajouté. Une enquête a été ouverte par les services de la gendarmerie nationale pour déterminer les circonstances exactes de cet accident.

UN JEUNE DÉCÈDE À ALGER PAR ASPHYXIE AU MONOXYDE DE CARBONE

Une personne est décédée à l'intérieur de son domicile à Alger après avoir inhalé du monoxyde de carbone, ont indiqué mercredi les services de la Protection civile dans un communiqué. Les services de la Protection civile sont intervenus à 11 :00 suite à un incident d'intoxication au monoxyde de carbone émanant d'un chauffebain à Rouiba, précise la même source. L'incident a causé le décès d'un jeune de 20 ans, évacué à la morgue de l'hôpital local, selon la même source.

